

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1009

8 octobre 2005

SOMMAIRE

3G Trade S.A., Niederanven	48393	Lumasa S.A., Luxembourg	48417
A.L.P.E.R., A.s.b.l., Walferdange	48430	Lumasa S.A., Luxembourg	48417
Advantics S.A., Luxembourg	48426	Lux CE, S.à r.l., Luxembourg	48386
AnimaL. A.s.b.l., Luxembourg	48392	Luxpar-Ré S.A.	48390
APM Participation Blere Laval S.A., Luxembourg .	48387	Macle S.A.H., Luxembourg	48391
Assidomän Reinsurance S.A., Luxembourg.....	48388	Mediainspekt S.A., Luxembourg.....	48391
(L')Atelier du Bois, S.à r.l., Kockelscheuer	48415	Mexico Holding S.A., Luxembourg	48429
(L')Atelier du Bois, S.à r.l., Kockelscheuer	48415	Morely Holding, S.à r.l., Luxembourg.....	48419
(L')Atelier du Bois, S.à r.l., Kockelscheuer	48415	Morley International Fund Sicav, Luxembourg... .	48420
(L')Atelier du Bois, S.à r.l., Kockelscheuer	48415	N & B International S.A., Luxembourg	48418
AVE, E.Q.G.A.L., AVE, Ecole de Qi Gong et Affi- nités Luxembourg, A.s.b.l., Niederdonven	48424	N & B International S.A., Luxembourg	48418
Bâloise Fund Invest (Lux), Sicav, Luxembourg ...	48386	N & B International S.A., Luxembourg	48418
Caisrelux S.A., Luxembourg	48389	Orsay Re S.A., Luxembourg	48389
Caïtum Holding S.A., Luxembourg	48415	ProfilARBED Distribution Luxembourg S.A., Pétange.....	48422
Caïtum Holding S.A., Luxembourg	48415	Raiffeisen Re S.A., Luxembourg	48428
CDT Advisor S.A., Luxembourg.....	48394	Raiffeisen Re S.A., Luxembourg	48428
Cheerio Dance Team, A.s.b.l.....	48427	Relys Holding S.A., Luxembourg	48421
Compagnie d'Investissements et de Participations S.A., Luxembourg	48387	Selm Holding International S.A., Luxembourg ...	48416
Convergence Group International S.A., Luxem- bourg.....	48390	Selm Holding International S.A., Luxembourg ...	48416
Creditanstalt Global Markets Fund Advisor S.A., Luxembourg.....	48394	Selva S.A., Luxembourg.....	48391
De-Ar Immo S.A., Leudelange	48418	Shuriken S.A.H., Luxembourg	48419
Dexia Money Market, Sicav, Luxembourg.....	48426	SOFINET INT'L, Société Financière à l'Etranger INT'L S.A., Luxembourg.....	48421
EF Cultural Tours, S.à r.l., Luxembourg	48420	Société à Responsabilité Limitée Lux ACI, Luxem- bourg	48417
EF Cultural Tours, S.à r.l., Luxembourg	48420	Société à Responsabilité Limitée Lux ACI, Luxem- bourg.....	48417
Exelenz, S.à r.l., Luxembourg.....	48419	TeamSystem Luxco S.C.A., Munsbach.....	48395
Finland S.A., Luxembourg.....	48432	TeamSystem Luxco S.C.A., Munsbach.....	48414
G.N. Toitures, S.à r.l., Hobscheid.....	48420	Ter Beke Luxembourg S.A., Luxembourg.....	48390
Group 4 Falck Reinsurance S.A., Luxembourg ...	48389	Uhr S.A., Luxembourg.....	48423
Ham SCI, Luxembourg	48414	Uhr S.A., Luxembourg.....	48423
Hantera Management, S.à r.l., Luxembourg.....	48419	Uhr S.A., Luxembourg.....	48423
Hantera Management, S.à r.l., Luxembourg.....	48419	Uhr S.A., Luxembourg.....	48423
Imagine Reinsurance Luxembourg S.A., Luxem- bourg.....	48388	Uhr S.A., Luxembourg.....	48423
Jobelux S.A.H., Luxembourg.....	48387	Uhr S.A., Luxembourg.....	48423
KB Lux Bond Fund, Sicav, Luxembourg	48394	Uhr S.A., Luxembourg.....	48424
KB Lux Equity Fund, Sicav, Luxembourg	48387	Ulstein Re S.A., Luxembourg	48388
Kihn S.A., Rumelange	48422	Universal Care, S.à r.l., Luxembourg	48394
Lagos, S.à r.l., Luxembourg.....	48416	Universal Care, S.à r.l., Luxembourg.....	48394
Link4Link, S.à r.l., Steinsel	48420	Vanirent S.A., Luxembourg.....	48386
		Vera F. S.A., Luxembourg.....	48425

48386

VANIRENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 38.411.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société
en date du 18 mai 2005 à 16 heures*

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de révoquer de sa fonction d'Administrateur de la société M. Guy Desmet, demeurant 22 Clos du champs d'Abeiche, Braine l'Alleud B-1420 Belgique.
- de nommer à la fonction d'Administrateur de la société Madame Catherine Van Erp, demeurant 88, rue Gatti de Gamord, Bruxelles B-1180 Belgique jusqu'à la date du 20 mai 2010.
- de reconduire dans leurs mandats d'Administrateurs jusqu'à la date du 20 mai 2010 Madame Anne Latte, demeurant 2, rue des Chaudronniers L-3583 Dudelange et Madame Colette Andre demeurant 11, rue H. Wallon, Argenteuil B-1380 Belgique.

Le Conseil d'administration de la société anonyme VANIRENT S.A. se compose dorénavant de Mesdames Catherine Van Erp, Anne Latte et Colette Andre.

Pour copie conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE04900. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041541.3/984/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

LUX CE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,-

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 106.445.

Avec effet au 6 avril 2005, Monsieur Lak Chuan Ng, né le 2 août 1963 à Singapour, résidant 88, Tai Tam Reservoir Road, tower 16 Parkview, Flat 1189, Singapour a été nommé aux fonctions de Gérant A.

Avec effet au 6 avril 2005, Monsieur Weng Sun Mok, né le 26 juillet 1967 à Singapour, résidant 3 Galistan Avenue, 669676 Hong Kong, Chine, a été nommé aux fonctions de Gérant A.

Avec effet au 6 avril 2005, le gérant UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., domicilié au 27, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 64.474, et nommé le 25 février 2005, est désormais nommé aux fonctions de gérant B.

Le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Lak Chuan Ng, Gérant A.
- Monsieur Weng Sun Mok, Gérant A.
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour LUX CE, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04585. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041609.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

BALOISE FUND INVEST (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 80.382.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mai 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(041700.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 92.621.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2005

Monsieur André Péronnet, directeur de sociétés, demeurant à Saint Didier du Mont d'Or, 73 Chemin des Esses et Monsieur Patrick Migeon, directeur de sociétés, demeurant à Billy, La Paroisse ont été nommés administrateurs de la société en remplacement de Madame Nadia Meyer et de Maître Tom Felgen, administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041721.3/263/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

APM PARTICIPATION BLERE LAVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 92.558.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 mai 2005

* Monsieur André Péronnet, directeur de sociétés, demeurant à Saint Didier du Mont d'Or, 73 Chemin des Esses et Monsieur Patrick Migeon, directeur de sociétés, demeurant à Billy, La Paroisse ont été nommés comme administrateurs en remplacement de Monsieur Franck Provost et de Maître Tom Felgen, administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04390. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041723.3/263/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

JOBELUX S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
H. R. Luxemburg B 20.360.

Ausschnitt der Entscheidungen der Generalversammlung vom 6. Mai 2005

* Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder RA. René Faltz, RA. Tom Felgen und Mike Körner und des Prüfungskommissars SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. werden um ein Jahr verlängert und laufen mit der Generalversammlung, die das Geschäftsjahr 2005 genehmigt, ab.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Mandatsträger

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04397. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041726.3/263/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

KB LUX EQUITY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.091.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06366, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KB LUX EQUITY FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(042433.3/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

ASSIDOMÄN REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 23.613.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 6 mai 2005

L'Assemblée Générale du 6 mai 2005 renomme au poste d'Administrateur:

- Monsieur Björn Olhans,
- Monsieur Per Persson,
- Monsieur Peter Flensburg,
- Monsieur Tony Nordblad.

Leur mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'Assemblée renomme également KPMG AUDIT LUXEMBOURG, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005.

Pour la société ASSIDOMÄN REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S. à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02832. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041729.3/682/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

ULSTEIN RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 32.615.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 29 avril 2005

L'Assemblée Générale du 29 avril 2005 renomme au poste d'Administrateur:

- Monsieur Arne Loen,
- Monsieur Stig Ulstein,
- Monsieur Frede Klinkby Uldbaek,
- Monsieur Tony Nordblad.

Leur mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'Assemblée renomme également ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005.

Pour la société ULSTEIN RE

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02831. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041732.3/682/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

IMAGINE REINSURANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 32.577.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par vote circulaire du 31 mars 2005

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Claude Weber de son mandat d'Administrateur à compter du 31 mars 2005.

Le Conseil coopte Monsieur Lambert Schroeder, comme Administrateur, en remplacement de Monsieur Claude Weber, cooptation qui sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour la société IMAGINE REINSURANCE LUXEMBOURG S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02687. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041735.3/682/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

GROUP 4 FALCK REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 24.937.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 4 mai 2005

L'Assemblée Générale du 4 mai 2005 renomme au poste d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005:

- Monsieur Peter David,
- Monsieur David Loblej,
- Monsieur Louis Malmberg,
- Monsieur Robert Wiot.

L'Assemblée Générale Annuelle du 4 mai 2005 renomme également KPMG AUDIT LUXEMBOURG, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005.

Pour la société GROUP 4 FALCK REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02685. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041739.3/682/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

CAISRELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 39.009.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 8 avril 2005

L'Assemblée décide de ratifier la cooptation par le Conseil d'Administration du 7 janvier 2005 de Monsieur Jean-Paul Lasserre comme nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Gérard Boulier, démissionnaire, et décide de donner à Monsieur Boulier quitus pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée renomme PricewaterhouseCoopers LUXEMBOURG, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005.

Pour la société CAISRELUX S.A

ACSG (EUROPE)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02683. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041740.3/682/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

ORSAY RE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 90.130.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 3 mai 2005

L'Assemblée Générale du 3 mai 2005 décide de renommer au poste d'Administrateur:

- Monsieur Laurent Blamoutier,
- Monsieur Jacques Ethevenin,
- Monsieur Michel Marty,
- Monsieur Lambert Schroeder.

Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2005.

L'Assemblée Générale renomme également ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2005.

Pour la société ORSAY RE

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02688. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041742.3/682/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

48390

TER BEKE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 40.550.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 6 mai 2005

L'Assemblée Générale du 6 mai 2005 renomme au poste d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005:

- Monsieur Daniël Coopman,
- Madame Edith de Baedts,
- Monsieur Luc De Bruyckere,
- Monsieur Marc Hofman,
- Monsieur Lambert Schroeder.

L'Assemblée renomme également DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005.

Pour la société TER BEKE LUXEMBOURG S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02689. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041743.3/682/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

CONVERGENCE GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 57.336.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 18 mai 2005 que:

- * Monsieur Nigel A. Le Quesne, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au P.O. Box 1075, Elizabeth House, 9 Casde Street, St Hélier, Jersey JE4 2QP, Channel Islands,
- * Monsieur Nigel C. Syvret, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au P.O. Box 1075, Elizabeth House, 9 Casde Street, St Hélier, Jersey JE4 2QP, Channel Islands,
- * Monsieur Stephen A. Burnett, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au P.O. Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street, St Hélier, Jersey JE4 2QP, Channel Islands;

Ont été réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009 prévue en 2010.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041770.3/802/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

LUXPAR-RE, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 33.295.

Extrait des résolutions prises en date du 10 avril 2005, de la 41^{ème} réunion du Conseil d'Administration tenue par vote circulaire conformément à l'article 9 des statuts

La société AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE) s'est vue confié la gestion journalière de la société.

«Monsieur Yvan Juchem est reconduit en tant que Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mars 2006.

Le Conseil décide de nommer, avec effet au 30 avril 2005, AON CAPTIVE SERVICE GROUP (EUROPE) en tant que Dirigeant Agréé de la Société (en conformité avec les dispositions de l'article 94 (3.) de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des Assurances et des Réassurances telle que modifiée), en remplacement de GECALUX S.A.»

Pour la société

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

Signature

Dirigeant Agréé

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042722.3/730/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

MACLE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 26B, rue Albert 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 20.579.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 2 mai 2005 que:

* Monsieur Alain Jaspard, Administrateur de sociétés, demeurant à La Tour de Peilz en Suisse.

A été élu Administrateur pour une période de 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007, en remplacement de Madame Barbara Beidler, Administrateur démissionnaire.

* Mademoiselle Joëlle Pierret, Licenciée en Droit, demeurant à Luxembourg,

* Monsieur Jacques Meraldi, Diplômé HEC Genève, demeurant à Lausanne en Suisse.

Ont été réélus Administrateurs pour la même période.

* FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, S.à r.l., ayant son siège social au 83, rue de la Libération, L-5929 Itzig.

A été réélue Commissaire aux comptes pour la même période.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05483. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041774.3/802/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

SELVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.328.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 mai 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

Signataires catégorie A:

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg,

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président.

Signataire catégorie B:

- Monsieur Romano Marniga, directeur de société, demeurant à Via A. de Gasperi 20, I-25065 Lumezzane, (Brescia), Italie.

Est nommée commissaire aux comptes en remplacement de AUDIEX S.A., son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- MAZARS, Réviseurs d'entreprises & Experts comptables, 10, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03621. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041827.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

MEDIAINSPEKT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 63.519.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2005 que le conseil d'administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Madame Françoise Guillemont Denizot, demeurant au 78, rue de Trévires, L-2628 Luxembourg;

- Monsieur Pierre Hamel, demeurant au 50, rue des Pommiers à Luxembourg;

- Monsieur Robert Lambert, demeurant au 9, rue Mesnil à Paris 16^{ème}.

Pour extrait conforme

Signature

(041837.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.

Animal. A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 15, place Dargent.

R. C. Luxembourg F 1087.

STATUTS

Chapitre I^{er}.- Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Les soussignés ont convenu de créer une association sans but lucratif, dénommée Animal. A.s.b.l. conformément:

- aux présents statuts,
- à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle que modifiée par la suite (nommée ci-après: loi du 21 avril 1928) et applicable pour toutes les questions non réglées par les présents statuts.
- Wiroth-Sulzenbacher Nadine, 14, rue Napoléon I^{er}, L-8342 Olm, institutrice;
- Wendel Arlette, 3, rue Nic Rollinger, L-2433 Luxembourg, formatrice;
- Lang Mireille, 78, bd. Charles Simonis, L-2539 Luxembourg, employée privée;
- Wiroth Dan, 14, rue Napoléon I^{er}, L-8342 Olm, réalisateur de cinéma;
- Wallenborn Michèle, 77, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, employée.

Art. 2. Son siège social est établi à GOURMANDISES PERMISES, 15, Place Dargent, L-1413 Luxembourg. Il peut être transféré par décision du conseil d'administration à toute autre adresse.

Art. 3. Sa durée est illimitée.

Chapitre II.- Objets

Art. 4. L'association a pour objet de:

- a) défendre les droits des animaux;
- b) sensibiliser le public pour la cause animale;
- c) créer et gérer une plateforme d'échanges, d'informations et de solidarité;
- d) pratiquer un échange d'informations avec des organisations nationales et internationales;
- e) sensibiliser le consommateur à une approche alimentaire, environnementale et éthique équilibrée.

Art. 5. L'association peut s'affilier à tous les groupements analogues nationaux ou internationaux susceptibles de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

Art. 6. Elle est tenue de garder une stricte neutralité en matière confessionnelle, idéologique et politique.

Chapitre III.- Membres, Admissions, Démissions, Exclusions et Cotisations

Art. 7. L'association se compose de membres actifs dont le nombre ne peut être inférieur à trois.

Art. 8. Peut devenir membre actif de l'association toute personne physique qui déclare adhérer aux présents statuts, qui fait une demande écrite et qui paie une cotisation annuelle, fixée par l'assemblée générale ordinaire et ne pouvant dépasser le montant de 100,- Euros. L'assemblée générale approuve la liste des membres actifs. Seuls les membres actifs ont le droit de vote.

Art. 9. La démission et l'exclusion d'un membre actif sont réglées par la loi du 21 avril 1928.

Art. 10. Peuvent être exclus les membres actifs qui agissent à l'encontre des présents statuts ou qui de quelque manière que ce soit, nuisent au bon fonctionnement de l'association ou à sa bonne réputation.

Art. 11. En dehors des membres actifs l'association a des membres adhérents.

Art. 12. Peut devenir membre adhérent de l'association toute personne physique qui paie une cotisation annuelle, fixée par l'assemblée générale ordinaire et ne pouvant dépasser le montant de 50,- Euros.

Art. 13. L'association peut avoir des membres donateurs et/ou des membres d'honneur.

Chapitre IV.- Assemblée Générale

Art. 14. Les attributions et le déroulement de l'assemblée générale sont réglés par la loi du 21 avril 1928.

Art. 15. L'assemblée générale est composée de tous les membres actifs. Les membres adhérents pourront y assister sans pour autant avoir un droit de vote.

Art. 16. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an au courant du premier trimestre. Le conseil d'administration en fixe la date et l'ordre du jour. La convocation par le conseil d'administration de tous les membres actifs et adhérents doit avoir lieu par écrit et avec indication de l'ordre du jour au moins 5 jours avant l'assemblée générale.

Art. 17. Pour des raisons majeures, le conseil d'administration peut convoquer une assemblée extraordinaire.

Art. 18. Le rapport de l'assemblée générale sera transmis à tous les membres actifs.

Chapitre V.- Conseil d'Administration

Art. 19. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres actifs au moins et de cinq membres actifs au plus, élus en son sein et nommés par l'assemblée générale à la majorité absolue des voix.

Art. 20. Les administrateurs sont élus pour 3 ans et toujours révocables par l'assemblée générale. Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 21. En cas de vacance de poste, le conseil d'administration peut y pourvoir provisoirement par cooptation jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 22. Le conseil d'administration élit en son sein un/e président/e, un/e secrétaire et un/e trésorier/ère, le cumul de ces postes n'étant pas possible.

Art. 23. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'association et il la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Art. 24. Il se réunit aussi souvent que les affaires de l'association l'exigent, sur convocation du président et au moins quatre fois par an. Les décisions y sont prises à la majorité des membres présents. La présence de la majorité des membres du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Si ce n'est pas le cas, ces délibérations seront reportées à une prochaine séance où elles seront mises au vote à la majorité des membres présents.

Art. 25. En cas de partage des voix, celle du président/e ou de son remplaçant/e est toujours prépondérante.

Chapitre VI.- Exercice social

Art. 26. L'année sociale commence le premier janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence avec la ratification des statuts et l'assemblée générale extraordinaire constituante, et finira le 31 décembre 2005.

Art. 27. Les comptes sont tenus et réglés par le trésorier ou son suppléant. Chaque mouvement doit être justifié par une pièce comptable. Les livres, les comptes et la caisse font l'objet d'un contrôle par les deux réviseurs de caisse désignés par l'assemblée générale. L'excédent favorable appartient à l'association.

Chapitre VII.- Ressources

Art. 28. Les ressources se composent des cotisations des membres, des subventions et des subsides accordés par les pouvoirs publics, des recettes pouvant résulter d'organisations ou de manifestations, des dons et legs à l'association.

Chapitre VIII.- Dissolution / Liquidation, Modifications

Art. 29. En cas de dissolution ou de liquidation, le solde excédentaire de l'actif social reviendra à des oeuvres de bienfaisance s'occupant du bien-être des animaux.

Art. 30. Toute modification à la liste des membres actifs désignés au conseil d'administration lors de l'assemblée générale constitutive du 18 mai 2005, ainsi que toute autre modification aux présents statuts sera signalée conformément à la loi du 21 avril 1928 et déposée auprès du registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

N. Wiroth-Sulzenbacher / A. Wendel / M. Lang / D. Wiroth / M. Wallenborn
Présidente / Secrétaire / Trésorière / Membre / Membre

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04307. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042647.3/000/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

3G TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, Z.I. Bomicht 3.
R. C. Luxembourg B 102.987.

Réunion du Conseil d'Administration du 13 avril 2005

Sont présents:

- Bülent Yilmaz,
- Aytekin Yilmaz,
- Levent Yilmaz.

Les membres du Conseil d'Administration réunis ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Aytekin Yilmaz de sa fonction d'administrateur-délégué lequel devient ainsi simple administrateur de la Société.
- Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Bülent Yilmaz aux fonctions d'administrateur-délégué.

Conformément à l'article 5 des statuts la société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05196. – Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(042331.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

KB LUX BOND FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.666.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06363, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KB LUX BOND FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(042434.3/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS FUND ADVISOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.123.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS FUND ADVISOR S.A.
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(042435.3/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

CDT ADVISOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 57.712.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06357, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CDT ADVISOR S.A.
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(042436.3/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

UNIVERSAL CARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,-.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 83.591.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 septembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06484, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(042453.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

UNIVERSAL CARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,-.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 83.591.

Le bilan consolidé et le compte de profits et de pertes consolidé au 30 septembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06487, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(042452.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

TeamSystem LUXCO, Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 104.614.

In the year two thousand and four, on the seventeenth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of TeamSystem LUXCO (the «Company»), a société en commandite par actions, having its registered office at 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 104.614, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 23 November 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have not yet been amended.

The meeting is opened at 6.30 p.m., with Ms Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mrs Rachel Uhl, jurist, with professional address in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Creation of different classes of shares divided into class A ordinary shares (the «Class A Ordinary Shares») and management share(s) (the «Management Share(s));

2. Introduction of new provisions into the articles of incorporation providing for the issue of redeemable shares, the right to purchase certain shares (call option) and certain restrictions on the transfer of shares;

3. Conversion of the twenty-four thousand seven hundred ninety-nine (24,799) shares owned by BAIN CAPITAL FUND VII-E (UK) LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United States of America, with registered office at 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, USA, into twenty-four thousand seven hundred ninety-nine (24,799) Class A Ordinary Shares and of the one (1) share owned by TeamSystem, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, into one (1) Management Share;

4. Amendment of the authorized share capital and authorization of the manager to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized share capital without reserving a preferential subscription right to the existing shareholders;

5. Full restatement of the articles of incorporation of the Company;

6. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to create shares divided into class A ordinary shares (the «Class A Ordinary Shares») and management share(s) (the «Management Share(s)), which are more precisely specified below in the new articles 6.1 to 6.3 of the articles of incorporation.

Second resolution

The general meeting decides that the Company may issue redeemable shares. The redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as ordinary shares. Subscribed and fully paid in redeemable shares shall be redeemable upon request of the Company in accordance with the provisions of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. The redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

All of the Class A Ordinary Shares are redeemable shares in accordance with the provisions of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, except for those issued and subscribed for prior to the insertion of the present article in the articles of incorporation.

The meeting further decides to provide for a call option in favor of the Company and of the Bain Investors in case of a leaver from the Target Group, of any holder of Executive Securities, as more specifically provided for in article 6.5 of the restated articles of incorporation of the Company.

Finally the meeting approves some restrictions with regard to the transfer of Ordinary Shares, as more specifically provided for in article 7.3 of the restated articles of incorporation of the Company.

Third resolution

The meeting decides to convert the existing twenty-four thousand seven hundred ninety-nine (24,799) ordinary shares owned by BAIN CAPITAL FUND VII-E (UK) LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United States of America, with registered office at 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, USA, into twenty-four thousand seven hundred ninety-nine (24,799) Class A Ordinary Shares, and the existing one (1) ordinary share owned by TeamSystem, a société anonyme, having its registered office at 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, into one (1) Management Share.

Fourth resolution

The meeting decides to increase the Company's authorized share capital from its current amount of fifty million euros (EUR 50,000,000.-) represented by forty million (40,000,000) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) to an amount of one hundred twelve million forty-eight thousand seven hundred twenty-seven euros fifty cents (EUR 112,048,727.50) represented by:

(a) forty-seven million two hundred sixty-six thousand six hundred thirty-five (47,266,635) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance at a later time;

(b) thirty-three million nine hundred seventy-seven thousand six hundred fifty-six (33,977,656) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance for the conversion of the Series 1 CPECs;

(c) six million nine hundred thirty-eight thousand fifty-seven (6,938,057) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon the exercise of any Executive Option pursuant to the Executive Option Agreements; and

(d) one million four hundred fifty-six thousand six hundred thirty-four (1,456,634) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon the exercise of any Warrant pursuant to the Warrant Agreements.

The meeting further decides to renew and approve the authorization of the manager of the Company to increase the share capital of the Company up to an amount of one hundred twelve million forty-eight thousand seven hundred twenty-seven euros fifty cents (EUR 112,048,727.50) for a period ending five years after the date of publication of the present shareholders' resolution in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

Based on the report provided by the sole manager, the general meeting unanimously resolves in accordance with article 32-3 (5) of the law of 1915 to authorize the manager to suppress the preferential right of subscription of the existing shareholders within the limits of the authorized share capital.

Fifth resolution

As a consequence of the above mentioned actions, the articles of incorporation of the Company are fully restated and shall now read as follows:

«Chapter I.- Name - Registered Office - Duration - Object

Art. 1. Name

There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of TeamSystem LUXCO (hereinafter the «Company»).

Art. 2. Registered Office

The registered office of the Company is established in Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the Manager. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent, which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration

The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Purpose

The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, and any other form of investment, including the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of any such participations and the administration, voting and control of any such participations.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the Target and any other entity in which it holds a direct or indirect participation, or which forms part of the same group of companies as the Company.

Art. 5. Shareholders Liability

The Manager of the Company (associé commandite) is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Company. The other shareholders (for the avoidance of doubt, not including the Manager), being the holder(s) of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity

other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Chapter II.- Share Capital, Shares

Art. 6. Corporate Capital

6.1. Subscribed Capital.

The Company has a subscribed capital of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) represented by fully paid up shares, consisting of:

(a) one (1) Management Share with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each; and

(b) twenty-four thousand seven hundred ninety-nine (24,799) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each.

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law.

6.2. The Management Share(s).

(a) The Management Share(s). All Management Share(s) shall be identical in all respects. All Management Share(s) shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Management Share(s).

(b) Voting Rights. Each Management Share(s) will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.3. The Class A Ordinary Shares.

(a) The Class A Ordinary Shares. All Class A Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class A Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class A Ordinary Shares. All Class A Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class A Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class A Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.4. Redemption; Convertibility.

(a) Redeemable Shares. The Company may issue redeemable shares. The redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as Ordinary Shares. Subscribed and fully paid in redeemable shares shall be redeemable on a pro rata basis of shares held by each holder upon request of the Company in accordance with the provisions of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, or as may be provided for in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company. The redemption may take place pursuant to a resolution passed by holders of a majority of the outstanding Ordinary Shares at a meeting of the shareholders convened in accordance with Article 12. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. The redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. The redeemed shares may be cancelled upon request of the Manager by a positive vote of the general meeting of shareholders held in accordance with article 15 of the Articles. The Class A Ordinary Shares are redeemable shares in accordance with this article 6.4 and the provision of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

(b) Special Reserve. An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves.

(c) Redemption Price. Except if provided otherwise in these Articles or by a written agreement which may be entered into among the shareholders, the redemption price of the redeemable shares is calculated by the Manager(s), or by such person appointed by the Manager(s), on the basis of the net asset value of all assets and liabilities of the Company. The net asset value of the Company's shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the Company, being the value of the Company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the Company then outstanding at such close of business, in accordance with the rules the Manager(s) shall regard as fair and equitable. Any such valuation must be approved by holders of a majority of the outstanding Ordinary Shares at a meeting of the shareholders convened in accordance with Article 12. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any calculation of the redemption price by the Manager(s) that is approved by a majority of the shareholders of the Company shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

(d) Redemption Procedure. Except if otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company, at least 20 days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the Ordinary Shares to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholder's register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the Ordinary Shares to the Company for redemption and the projected date of the general meeting of shareholders resolving on the redemption of Ordinary Shares and the valuation of the redemption price, as provided for in article 6.4(a) and 6.4(c) here above. Each holder of Ordinary Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Ordinary Shares to the Company. The redemption price of such Ordinary

Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

(e) Convertibility. The Ordinary Shares shall not be convertible into any other class of shares.

6.5. Right to Purchase Certain Ordinary Shares.

(a) Call Option. In the event that (i) the Company shall deliver a notice of termination of employment or a notice of termination of a consultancy agreement (a «Termination Notice») to any holder of Ordinary Shares employed by the Target directly or by one of the Target's Subsidiaries, or any individual holding Ordinary Shares of the Company employed as a third party consultant by the Target or one of the Target's Subsidiaries (an «Executive») or (ii) an Executive is no longer employed by the Target or any of its Subsidiaries for any reason (the earlier of (x) the date of such Executive's termination of employment and (y) the date of delivery of such Termination Notice being referred to herein as the «Termination Date»), such Executive's Ordinary Shares together with any other securities of the Company subscribed for or purchased by such Executive, including Ordinary Shares subscribed for by such Executive pursuant to any Executive Option Agreement (collectively, «Executive Securities»), whether held by such Executive or by one or more of his or her Permitted Executive Transferees, will, at the Company's discretion, be subject to purchase by the Company. In the event that such a purchase by the Company would be restricted by law, in breach of any loan or other agreement, or if the Company does not have the financial capacity to engage in such a purchase (each individually a «Prohibiting Event», and, collectively, the «Prohibiting Events»), then, the Executive Securities shall be subject to purchase by the Bain Investors, at their discretion, or to such Persons as the Bain Investors may identify, pursuant to the terms and conditions set forth in this Article 6.5 (the «Call Option»).

(b) Good Leaver. If such Executive's employment by the Target or any of its Subsidiaries has terminated (or is being terminated) as a result of (i) such Executive's voluntary resignation after the fifth anniversary of the applicable Closing Date, (ii) such Executive's termination without Just Cause or (iii) such Executive's death or disability (a «Good Leaver»), then on or after the Termination Date, and subject to any agreement the shareholders may enter into with respect thereto, the Company may elect to purchase such Executive's Executive Securities at Fair Market Value.

(c) Bad Leaver. If such Executive (i) is (or is being) dismissed or removed as director or employee of the Target or any of its Subsidiaries for Just Cause or (ii) voluntarily resigns prior to the fifth anniversary of closing (a «Bad Leaver»), then on or after such Executive's Termination Date, and subject to any agreement the shareholders may enter into with respect thereto, the Company may elect to purchase all of the Executive Securities at the lower of either Original Cost or Fair Market Value in accordance with the procedures set forth below.

(d) Call Option Exercise Procedures. The Company may elect to exercise the right to purchase all or any portion of such Executive's Executive Securities, pursuant to the Call Option by delivering written notice (the «Option Exercise Notice») to the holder or holders of such Executive's Executive Securities, within 180 days after such Executive's Termination Date. The Option Exercise Notice will set forth the amount of such Executive's Executive Securities to be acquired from such holder(s), the aggregate consideration to be paid for such Executive Securities, and the time and place for the closing of the transaction. If any of the Executive Securities are held by Permitted Transferees of the relevant Executive, the Company may purchase the Executive Securities elected to be purchased from such holder(s) of Executive Securities pro rata according to the number of Executive Securities held by such holder(s) at the time of delivery of such Option Exercise Notice (determined as nearly as practicable to the nearest Ordinary Share). If the Company elects to exercise the Call Option, the Securities so acquired shall be redeemed in accordance with the provisions of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. If the Company cannot exercise the Call Option subject to the occurrence of a Prohibiting Event, the Manager will deliver written notice to the Bain Investor, within 30 days of the Company determining it is subject to a Prohibiting Event, setting forth the name of such Executive and the Termination Date. The Bain Investor may elect to exercise the right to purchase, or may direct the Executive to sell to Persons identified by the Bain Investors, all or any portion of such Executive's Executive Securities, pursuant to the Call Option by delivering an Option Exercise Notice to the holder or holders of such Executive's Executive Securities, within 180 days after such Executive's Termination Date. If any of the Executive Securities are held by Permitted Transferees of the relevant Executive, the Bain Investor may purchase, or may direct the Executive to sell to Persons identified by the Bain Investors, the Executive Securities elected to be purchased from such holders) of Executive Securities pro rata according to the number of Executive Securities held by such holder(s) at the time of delivery of such Option Exercise Notice (determined as nearly as practicable to the nearest Ordinary Share).

(e) Assignment Rights. If the Bain Investor shall have elected to exercise the Call Option and to purchase Executive Securities, then at any time prior to the exercise of the Call Option, the Bain Investor may offer such departing Executive's Executive Securities to any New Executive(s) (if any) in such amount(s) as the Bain Investor so determines in its full discretion. The Bain Investor may also, in its sole discretion, offer to each Executive employed by the Company or any of its Subsidiaries as of the date that such Call Option is exercisable, the opportunity to purchase such Executive's pro rata portion of all or a portion of the Executive Securities to be acquired in connection with such Call Option (based on the number of Ordinary Shares held by such Executive as of the relevant Termination Date as a percentage of the total number of Ordinary Shares held by all Executives). Notwithstanding the foregoing, if the Bain Investor elects to purchase all or any part of the Executive Securities, then the Bain Investor shall offer to any other holders of Ordinary Shares (the «Other Investors») the opportunity to purchase their pro rata portion of such Executive Securities to be acquired in connection with such Call Option (based on the number of Ordinary Shares held by the Other Investors, including the Ordinary Shares issuable upon the exercise of the Warrants, as of the relevant Termination Date as a percentage of the total number of Ordinary Shares outstanding on a fully diluted basis). If the Other Investors do not elect to purchase such pro rata share of the Executive Securities, the Bain Investor may elect either to purchase such remaining Executive Securities or to assign all or any portion of the Call Option of the Executive Securities to the Company or to any other Securityholder, if any; provided that if the Bain Investor and the Other Investors shall purchase such

Executive Securities, they shall have the right to purchase such Executive Securities on a pro rata basis in proportion to their respective holdings of CPECs and Class A Ordinary Shares (treated as a single Class) as of the relevant Transaction Date, provided further, that such Other Investors have executed an undertaking to sell such Executive Securities pro rata with the Bain Investor if the Bain Investor so directs. Such election shall be effective with respect to all or any portion of the Call Option. If any portion of the Call Option is assigned to any Executive or to the Other Investors, as the case may be, then prior to the 180th day following the Termination Date, such Executives or the Other Investors, as the case may be, will be entitled to exercise the Call Option in the manner set forth in this Article 6.5. If any Executive Securities as to which the Other Investors have exercised the Call Option shall not have been purchased by the Other Investors, then the Bain Investor shall have the option to purchase any remaining Executive Securities pursuant to the Call Option.

(f) Closing. The closing of the transactions contemplated by this Article 6.5 will take place on the date designated by the Bain Investor, the Executives, the Company or the Other Investors in the Option Exercise Notice. The Bain Investor, their permitted assignees, or any of the Executives, the Company and the Other Investors, as the case may be, will pay for the Executive Securities to be purchased by them pursuant to the Call Option by delivery of a check or a wire transfer of immediately available funds or of a promissory note, in each case payable to the holder of such Executive Securities in an amount equal to the aggregate purchase price for such Executive Securities. The Bain Investor and/or the Executives, the Company or the Other Investors as the case maybe, shall receive customary representations and warranties from each seller regarding the sale of the Executive Securities to the relevant purchaser, including, for example, representations that (i) such seller has the requisite power and authority to enter into such agreement, (ii) such seller has good and marketable title to the Executive Securities to be transferred free and clear of all liens, claims and other encumbrances, (iii) such sale does not contravene or conflict with any undertaking or other obligations of the seller and (iv) any agreement relating to such sale constitutes a binding obligation of the seller.

(g) Termination of Repurchase Right. The rights of the Company, the Bain Investor and the Other Investors to purchase Executive Securities pursuant to this Article 6.5 shall terminate upon a Sale of the Target.

6.6. Distributions to Shareholders.

If any distribution to the shareholders is determined to be made by the Company's shareholders meeting and/or by the Manager (whether by interim dividend, redemption or otherwise), the shareholders will be entitled to receive distributions, when, as, and if declared by the Company's shareholders meeting and/or by the Manager out of funds legally available therefor, in accordance with applicable law, in the manner described in the remaining provisions of this Article 6.6.

The Class A Ordinary Shares and the Management Share(s) shall be entitled to receive all distributions made by the Company with respect to its Ordinary Shares and Management Share(s) on a pari passu basis and such distributions shall be made pro rata among the holders of Class A Ordinary Shares and the Management Share(s) based on the number of Class A Ordinary Shares and Management Share(s) held by each such holder as of such date.

6.7. Liquidation Rights.

In the event of a liquidation, after payment of all debts and liabilities of the Company, the residual assets of the Company will be distributed to the shareholders in the manner set forth in Article 6.6 above. Neither a merger nor consolidation of the Company into or with any other entity or entities, nor a merger or consolidation of any other entity or entities into or with the Company, nor a sale, transfer, lease or exchange (for cash, securities or other consideration) of all or any part of the assets of the Company shall be deemed to be a liquidation within the meaning of this Article 6.7, unless such merger, consolidation, sale, transfer, lease or exchange shall be in connection with or intended to be a plan of complete liquidation, dissolution or winding up of the Company.

6.8. Authorised Capital.

In addition to the subscribed capital, the Company has an authorised capital which is fixed at one hundred twelve million forty-eight thousand seven hundred twenty-seven euros fifty cents (EUR 112,048,727.50) represented by:

(a) forty-seven million two hundred sixty-six thousand six hundred thirty-five (47,266,635) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance at a later time;

(b) thirty-three million nine hundred seventy-seven thousand six hundred fifty-six (33,977,656) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance for the conversion of the Series 1 CPECs;

(c) six million nine hundred thirty-eight thousand fifty-seven (6,938,057) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon the exercise of any Executive Option pursuant to the Executive Option Agreements; and

(d) one million four hundred fifty six thousand six hundred thirty-four (1,456,634) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon the exercise of any Warrant pursuant to the Warrant Agreements.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorised capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Manager is authorised to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realising the authorised capital in full or in part, the Manager is expressly

authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Manager may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Managers, the present article is, as a consequence, to be adjusted.

6.9. Amendment of the subscribed and of the authorised capital.

The subscribed and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the present Articles.

6.10. Definitions.

For the purpose of these Articles:

«Affiliate» or «Affiliates» when used with reference to any Person, shall mean any Person (i) which is Controlled by such Person, (ii) Controlling such Person, or (iii) which is under common Control with such Person.

«Articles» means the articles of association of the Company as amended from time to time.

«Bad Leaver» has the meaning provided in Article 6.5(c).

«Bain Investor» means each of BAIN CAPITAL FUND VIII-E, LP; BAIN CAPITAL FUND VII-E (UK), LP; BCIP ASSOCIATES III, BCIP ASSOCIATES III-B; BCIP TRUST ASSOCIATES III, BCIP TRUST ASSOCIATES III-B; K&E INVESTMENT PARTNERS LLC - 2004 - B DIF; PEDER SMEDVIG CAPITAL AS; VINCENT ROUXEL, VR SERVICES, S.à r.l., and any assignee or transferee of any interest in the Company directly from any of them and «Bain Investors» means more than one of them.

«Class A Ordinary Shares» mean the Ordinary Shares issued by the Company as provided for in article 6.2 of the Articles.

«Call Option» has the meaning provided in Article 6.5(a).

«Closing Date» shall mean 22 December 2004 or such other date on which any New Executive shall purchase Executive Securities.

«Company» has the meaning provided in Article 1.

«Control» shall mean in respect of a Person the power to manage or govern such Person, or to appoint the managing and governing bodies of such Person, or a majority of the members thereof if they decide collectively, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise (in such respect, a limited partnership shall be deemed to be Controlled by its general partner).

«Executive» has the meaning provided in Article 6.5(a).

«Executive Option Agreement» means each Executive Option Agreement entered into between the Company and the Executive identified therein, granting to such Executive certain options to acquire Class A Ordinary Shares and «Executive Option Agreements» means more than one of them.

«Executive Options» means the Series A Options, Series B Options, Series C Options and Series D Options to acquire Class A Ordinary Shares, in each case in accordance with the terms of the Executive Option Agreements.

«Executive Securities» has the meaning provided in Article 6.5(a).

«Fair Market Value» means, with respect to any Security or Securities, the proportion of the aggregate net proceeds that the holder of such Security or Securities would be entitled to receive pursuant to a hypothetical liquidating distribution of the Company, where the aggregate proceeds to be distributed in connection with such hypothetical liquidating distribution shall be deemed to be an amount equal to the aggregate net proceeds that the holders of the Securities of the Company would receive in connection with a sale of all the assets of the Company at their market value, as determined by the Board in its good faith discretion. If an Executive shall notify the Board that it does not agree with the market value as determined by the Board, then the Board and such Executive shall have 30 days from the date of delivery of the notice of disagreement from such Executive to agree on the appointment of an Independent Third Party accountant from either PricewaterhouseCoopers, ERNST AND YOUNG or CITIGROUP to determine the fair market value of the Securities. The cost of such an accountant shall be shared equally by the Company and such Executive. If the Board and such Executive are unable to reach agreement on the appointment of such accountant prior to the expiration of such 30-day period, then such Executive, in his or her sole discretion, shall select an accountant from either PricewaterhouseCoopers, ERNST AND YOUNG or CITIGROUP, provided that such Executive shall then be responsible for paying 75% of the cost of such accountant. The valuation calculated by such Independent Third Party accountant shall be final and binding on the Board and the Executive.

«Family Group» means, with respect to any natural Person, such Person's parents (whether natural or by adoption), spouse and descendants (whether natural or by adoption) and any trust (whether arising under a settlement inter vivos, a testamentary disposition or an intestacy) solely for the benefit of such Person and/or such Person's parents, spouse and/or descendants.

«Good Leaver» has the meaning provided in Article 6.5(b).

«Independent Third Party» means any Person who, immediately prior to the contemplated transaction, does not beneficially own in excess of 5% of the Company's Ordinary Shares on a fully-diluted basis (a «5% Owner»), who is not an Affiliate of any such 5% Owner and who is not a member of the Family Group of any such 5% Owner.

«Just Cause» means (i) the commission of a felony or a crime involving moral turpitude or the commission of any other act or omission involving dishonesty or fraud or the commission of any act intended to materially harm the business of the Company or any of its Subsidiaries, (ii) conduct which the board of directors of the Manager shall reasonably determine does actually, or might reasonably be expected to, bring the Company or any of its Subsidiaries into public disgrace or dispute as a result of illegal or immoral acts, (iii) continued failure to accept and cooperate with actions and initiatives assigned to the Executive by the Company or any of its Subsidiaries, which actions and initiatives do not breach or violate any applicable law or the terms of such employee's contract, for fifteen (15) days following receipt of written

notice by the Manager of such failure, (iv) gross negligence or willful misconduct with respect to the Company or any of its Subsidiaries, (v) the commission of any act or occurrence of any event which, under the terms of the Executive's employment agreement with the Company or one of its Subsidiaries would warrant the termination of the relevant Executive with immediate effect, (vi) any breach of the Executive Equity Subscription Agreement or Executive Option Agreement which may be entered into between the Company and any Executive, or (vii) failure of any Executive to comply with any of its obligations under these Articles.

«Management Share(s)» means the management share(s) from time to time issued by the Company.

«Manager» has the meaning provided in Article 8.

«New Executive» means any Executive employed by the Target or any of its Subsidiaries who is not a holder of Ordinary Shares after 22 December 2004.

«Option Exercise Notice» has the meaning provided in Article 6.5(d).

«Ordinary Shares» means the ordinary shares of the Company.

«Original Cost» means, with respect to any Security, the original subscription price paid to the Company by the original purchaser of such Security.

«Other Investors» has the meaning provided in Article 6.5(e).

«Percentage Interest» means, at any time for any holder of Class A Ordinary Shares, the percentage that the Class A Ordinary Shares held by such holder constitute of the total number of Class A Ordinary Shares outstanding at such time.

«Permitted Transferees» means (i) in the case of any holder of Ordinary Shares who is a natural Person, holders of Ordinary Shares transferred pursuant to applicable laws of descent and distribution or among such Person's Family Group and (ii) in the case of any other Person, holders of Ordinary Shares transferred among its Affiliates.

«Person» means an individual, a partnership, a corporation, a limited liability company, an association, a joint stock company, a trust, a joint venture, an unincorporated organization and a governmental entity or any department, agency or political subdivision thereof.

«Prohibiting Event» has the meaning provided in Article 6.5(a).

«Sale of the Target» means a bona fide, arm's length sale to an Independent Third Party or group of Independent Third Parties involving (i) a change of Control of the Target, (ii) a sale of assets pursuant to which such party or parties acquire all or substantially all of the assets of the Target and its Subsidiaries on a consolidated basis in one transaction or a series of related transactions; (iii) any sale of 75% or more of (x) the outstanding equity securities of the Target or (y) the outstanding share capital of any LUXCO of which the Target is a Subsidiary (calculated on the basis of the fair market value of such securities or the voting rights represented by such securities) in one transaction or series of related transactions; or (iv) a merger or consolidation which accomplishes one of the foregoing.

«Securities» means any duly authorized securities of the Company including, but not limited to, the Executive Securities.

«Subsidiary» or «Subsidiaries» means, with respect to the Company, any company of which a majority of the total voting power of shares of stock entitled (without regard to the occurrence of any contingency) to vote in the election of directors, managers or trustees thereof is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by the Company or one or more of its other Subsidiaries or a combination thereof.

«Target» means TeamSystem S.p.A., a company organized and existing under the laws of Italy.

«Termination Date» has the meaning provided in Article 6.5(a).

«Transfer» or «transfer» has the meaning provided in Article 7.3(c).

«Warrants» means the Warrants to acquire Class A Ordinary Shares, issued pursuant to the Warrant Agreement.

«Warrant Agreement» means the instrument pursuant to which the Company agrees to issue Warrants to acquire Class A Ordinary Shares of the Company.

Art. 7. Shares, Shareholders Register and Share Transfers

7.1. Shareholders Register.

The shares will be and remain in the form of registered shares. A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated. Certificates of these recordings shall be issued and signed by the Manager upon request of the relevant shareholder.

7.2. Share Ownership.

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register. The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) must appoint one single representative to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such shares.

7.3. Share Transfer.

(a) Declaration of Transfer. The transfers of shares will be carried out by a declaration of transfer registered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg civil code. Furthermore, the Company may accept and register into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

(b) Limitations on Transfer. Prior to 31 December 2012, or during such shorter period as may be consistent with applicable law, the shareholders of the Company may not validly transfer the shares issued by the Company without the prior written approval of the Company's Manager or unless otherwise permitted pursuant to this Article 7.3.

(c) Permitted Transfers. The restrictions set forth in this Article 7.3 shall not apply with respect to any Transfer of Securities by the holder thereof to any of such holder's Permitted Transferees, after delivering written notice of such Transfer to the Manager; provided, that, the restrictions contained in this Article 7.3 will continue to apply to any Ordinary Shares held by a Permitted Transferee; provided further that, any Ordinary Shares Transferred pursuant to this Article 7.3(c) to a Permitted Transferee of a transferor shall be returned to the transferor promptly upon such transferee's ceasing to be an Affiliate or Family Group member of the transferor.

(d) Transfer. For the purposes of these Articles, «Transfer» or «transfer» shall mean any transaction, whether voluntary or involuntary or by operation of law, resulting in a transfer of the ownership, «nue-propriété», «usufruit» or any rights of the shares issued by the Company (including any voting rights or dividend rights) to any person other than the Company itself, whether a shareholder of the Company or not, by any means whatsoever (including, without limitation, gifts, partial contributions of assets («apports partiels d'actifs»), mergers, splits («scissions»), sales, assignments, pledges or any other form of transfer, conveyance or disposition of any legal or beneficial interest in the shares, as well as any combination of such methods of transfer of ownership. The shares are and shall remain in registered form.

(e) Transfer of Management Share(s). The Management Share(s) held by the Manager is not transferable except to a successor manager to be appointed in accordance with Article 9 of these Articles.

(f) Transfers in Violation of the Articles. Any Transfer or attempted Transfer of any Securities in violation of any provision of these Articles shall be void and of no effect, and the Company shall not give effect to such Transfer nor record such Transfer on its books or treat any purported transferee of such Securities as the owner of such Securities for any purpose.

Chapter III.- Management

Art. 8. Manager

The Company shall be managed by TeamSystem, a société anonyme organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in its capacity as sole general partner (associé commandité) and manager of the Company (referred to herein as the «Manager»). The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board, as provided for in Article 11 hereof, appoints an administrator, who need not be a shareholder, in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within 15 days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Art. 9. Powers of the manager

9.1. General Powers.

The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the Company's stated object. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

9.2. Enforcement of Rights.

The Manager shall act, in its reasonable good faith judgment, in the best interests of the Company and its shareholders, shall use reasonable efforts to enforce any rights granted to the Company under the articles of association of the Target or under any securityholders agreement which may be entered into among the Target and any of its securityholders from time to time.

9.3. Termination of the Manager by the holders or Ordinary Shares.

In the event that, in the reasonable opinion of the holders of Ordinary Shares, the Manager shall have failed to fulfill its obligations to the Company and the shareholders under Article 9.2, then the shareholders may, acting pursuant to an affirmative vote taken at a duly convened meeting of the shareholders in accordance with the quorum and majority conditions required for the amendment of the Articles as provided for in Article 15, revoke the appointment of the Manager and replace the Manager with a new manager whose appointment shall be approved by an affirmative vote taken under the same quorum and majority requirements as above mentioned.

Art. 10. Third Parties

The Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the Manager, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager at its sole discretion.

Chapter IV.- Supervision

Art. 11. Supervisory Board

11.1. Supervisory Board Members.

The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts shall be supervised by a Conseil de Surveillance (the «Supervisory Board») comprising at least three members, who need not be shareholders. For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorise any actions taken by the Manager that may, pursuant to law or regulation or under the Articles, exceed the powers of the Manager. The members of the Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of one (1) year and shall hold office until their successors are elected. The members of the Supervisory Board

are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

11.2. Meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any of its members so requests.

11.3. Notices.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all its members at least three (3) days prior to the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.

11.4. Chairman.

The chairman of the supervisory board will preside at all meetings of such board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting. Any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

11.5. Resolutions.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

11.6. Minutes.

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

11.7. Written Resolutions - Conference Call.

Written resolutions, approved and signed by all the members of the Supervisory Board, shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of the Supervisory Board; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. All such documents shall together form the document which proves that such resolution has been taken. Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the Persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

11.8. Liability.

No member of the Supervisory Board assumes, by reason of his membership thereof, any personal liability in relation to commitments regularly made by the members of the Supervisory Board in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

11.9. Indemnity.

(a) Indemnity. The Company shall indemnify, to the greatest extent permitted by law, any member of the Supervisory Board and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a member of the Supervisory Board of the Company and from which he shall not be entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or misconduct; in the event of settlement, indemnification shall only be provided in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

(b) Expenses. The Company shall pay the expenses incurred by any person indemnifiable hereunder in connection with any proceeding in advance of the final disposition, so long as the Company receives a written and legally binding undertaking by such person to repay the full amount advanced if there is a final determination that such person is not entitled to indemnification. The termination of any action, suit or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not of itself, create a presumption that the indemnifiable person did not satisfy the standard of conduct entitling him or her to indemnification hereunder. The Company shall make a cash payment to such indemnifiable person equal to the full amount to be indemnified promptly upon notification of an obligation to indemnify from the indemnifiable person supported by such information as the Company shall reasonably require.

11.10. Conflicts.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager has any interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Chapter V.- General Meeting of the Shareholders

Art. 12. Shareholder Meetings

(a) Powers. The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, proceed with or ratify any acts relating to the operations of the Company, under the reservation that,

unless otherwise provided by the present Articles, a resolution shall be validly adopted only if approved by the Manager. The general meeting of the shareholders of the Company shall meet when convened by the Manager or the Supervisory Board.

(b) Location, Time. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on 30 June at 3.00 p.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg. Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices. The general meetings of the shareholders are convened by a notice indicating the agenda and sent by the Manager by registered mail at least eight (8) days preceding the general meeting to each shareholder of the Company at the address indicated in the share register.

(c) Voting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The quorum and majority provided by law shall govern the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. The Manager may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Chapter VI. - Accounting Year - Balance Sheet

Art. 13. Accounting Year

The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 14. Reserve

From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed share capital. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of. Interim dividends may be distributed by decision of the general meeting of shareholders or the Manager, by observing the terms and conditions provided for by law.

Chapter VII.- Liquidation - Amendment of the Articles

Art. 15. Amendment

These Articles may be amended, subject to the approval of the Manager, by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, unless otherwise provided herein.

Art. 16. Dissolution

In case of dissolution of the Company, one or more liquidators (individuals or legal entities) shall carry out the liquidation. The liquidator(s) shall be appointed by the general meeting which decided the dissolution and which shall determine their powers and compensation.

Chapter IX.- Final Dispositions - Applicable Law

Art. 17.

For all matters not governed by these Articles, the parties shall refer to the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil statuses and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions TeamSystem LUXCO (la «Société»), ayant son siège social au 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 104.614, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 novembre 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés.

L'Assemblée est ouverte à 18.30 heures sous la présidence de Mlle Florence Bal, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mlle Rachel Uhl, juriste demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisit comme scrutatrice.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Création de différentes classes d'actions réparties en actions ordinaires de classe A (les «Actions Ordinaires de Classe A») et action(s) de commandité (l' (les) «Action(s) de Commandité»);
2. Introduction de nouvelles dispositions dans les statuts prévoyant l'émission d'actions rachetables, le droit d'acheter certaines actions (option d'achat) et certaines restrictions au transfert d'actions;
3. Conversion des vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (24.799) actions ordinaires détenues par BAIN CAPITAL FUND VII-E (UK) LP, un limited partnership régi par les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, USA, en vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (24.799) Actions Ordinaires de Classe A, et de l'action (1) détenue par TeamSystem, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, en une (1) Action de Commandité;
4. Modification du capital social autorisé et autorisation au gérant d'augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, sans réserver de droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants;
5. Refonte complète des statuts de la Société;
6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer des actions ordinaires réparties en actions ordinaires de classe A (les «Actions Ordinaires de Classe A») et action(s) de commandité (l' (les) «Action(s) de Commandité»), dont les termes sont plus particulièrement prévus ci-dessous dans les nouveaux articles 6.1 à 6.3 des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la Société peut émettre des actions rachetables. Les actions rachetables ont les mêmes droits de recevoir des dividendes et les mêmes droits de vote que les actions ordinaires. Des actions rachetables souscrites et entièrement libérées seront rachetables sur demande de la Société conformément aux dispositions de l'Article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le rachat des actions rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Les actions rachetées n'ont pas de droit de vote et n'ont pas le droit de recevoir des dividendes ou des produits de liquidation.

Toutes les Actions Ordinaires de Classe A sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi de 1945 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à l'exception des actions émises et souscrites avant l'insertion du présent article dans les statuts.

L'assemblée décide également de prévoir une option d'achat en faveur de la Société et des Investisseurs Bain en cas de départ du Groupe Cible, de tout détenteur de Titres d'Employés, tel que défini plus précisément dans l'article 6.5 des statuts de la Société.

Finalement, l'assemblée décide d'approuver les restrictions concernant le transfert des Actions Ordinaires, tel que défini plus précisément dans l'article 7.3 des statuts de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir les vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (24.799) actions ordinaires existantes détenues par BAIN CAPITAL FUND VII-E (UK) LP, un limited partnership régi par les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, USA, en vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (24.799) Actions Ordinaires de Classe A, et l'action (1) existante détenue par TeamSystem, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, en une (1) Action de Commandité.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social autorisé de la société de son montant actuel de cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-) représenté par quarante millions (40.000.000) d'actions ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action à un montant de cent douze millions quarante-huit mille sept cent vingt-sept euros cinquante cents (EUR 112.048.727.50,-), représenté par:

(a) quarante-sept millions deux cent soixante-six mille six cent trente-cinq (47.266.635) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

(b) trente-trois millions neuf cent soixante-sept mille six cent cinquante-six (33.977.656) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises pour la conversion des Séries 1 CPECs;

(c) six millions neuf cent trente-huit mille cinquante-sept (6.938.057) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises lors de l'exercice de tout Titre d'Employé conformément aux Contrats de Titres d'Employés; et

(d) un million quatre cent cinquante-six mille six cent trente-quatre (1.456.634) Actions Ordinaires de Classe A, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises pour l'exercice de tout Warrant conformément aux Accords de Warrants.

L'assemblée décide de renouveler et d'approuver l'autorisation donnée au gérant de la Société d'augmenter le capital social de la Société jusqu'à un montant de cent douze millions quarante-huit mille sept cent vingt-sept euros cinquante cents (EUR 112.048.727.50,-) pendant une période de cinq ans à partir de la publication dans le Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, de la présente résolution.

Se fondant sur un rapport du gérant unique, l'assemblée décide à l'unanimité, conformément à l'article 32-3 (5) de la loi de 1915, d'autoriser le gérant à limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants dans les limites du capital social autorisé.

Cinquième résolution

A la suite des actions ainsi réalisées, les statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«Chapitre I^{er}.- Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Nom

Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite une société en commandite par actions sous la dénomination de TeamSystem LUXCO (ci-après la «Société»).

Art. 2. Siège Social

Le siège social de la Société est établi à Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social de la Société pourra être transféré dans la même municipalité par décision du Gérant. La Société peut établir, par décision du Gérant, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Art. 5. Responsabilité des Actionnaires

Le Gérant de la Société (l'associé commandité) est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les autres actionnaires (pour éviter tout doute, n'incluant pas le Gérant) étant le(s) détenteur(s) d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Chapitre II.- Capital Social - Actions

Art. 6. Capital Social

6.1. Capital souscrit.

La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

(a) une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25); et

(b) vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (24.799) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action.

Toutes les actions votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents statuts en disposent autrement, les porteurs d'actions de classes différentes ne seront pas en droit de voter séparément sur une question. Aucune classe d'action ne comporte un droit de préemption sur quelque action de la Société que ce soit, sauf si la loi en dispose autrement.

6.2. Les Action(s) de Commandité.

(a) Les Action(s) de Commandité. Toutes les Action(s) de Commandité seront identiques à tous les égards. Toutes les Action(s) de Commandité participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Action(s) de Commandité.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Commandité donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

6.3. Les Actions Ordinaires de Classe A.

(a) Les Actions Ordinaires de Classe A. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe A. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le Gérant en décide ainsi, annulées par l'assemblée générale des actionnaires, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe A émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe A donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

6.4. Rachat; Conversion.

(a) Actions rachetables. La Société peut émettre des actions rachetables. Les actions rachetables ont les mêmes droits aux dividendes et les mêmes droits de vote que les Actions Ordinaires. Des actions rachetables souscrites et entièrement libérées seront rachetables proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque détenteur d'actions sur demande de la Société conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou suivant accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires de la Société. Le rachat peut avoir lieu suite à une décision adoptée à la majorité des détenteurs d'Actions Ordinaires lors d'une assemblée des actionnaires réunie en conformité avec l'Article 12. Le rachat des actions rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (fonds distribuables, la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la société en tant que prime d'émission incluse) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Les actions rachetées n'ont pas de droit de vote et n'ont pas le droit de recevoir de dividendes ou des bonis de liquidation. Les actions rachetables peuvent être annulées sur demande du gérant par un vote de l'assemblée des actionnaires tenues en conformité avec les dispositions de l'Article 15. Les Actions Ordinaires de Classe A sont des actions rachetables conformément au présent article 6.4 et aux dispositions de l'article 49-8 de la loi de 1945 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

(b) Réserve spéciale. Un montant égal à la valeur nominale, ou à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves.

(c) Prix de rachat. Sauf disposition contraire prévue par les présents statuts ou par un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires, le prix de rachat des actions rachetables est calculé par le(s) Gérant(s) ou par une personne nommée par le(s) Gérant(s), sur la base de la valeur nette d'actifs de tous les actifs et passifs de la Société. La valeur nette des actions de la Société est exprimée en un montant par action et est déterminée le jour de son évaluation en divisant les actifs nets de la Société, étant la valeur des actifs de la Société diminuée de son passif à l'heure de fermeture ce jour-là, par le nombre d'actions de la Société émises à ce moment, conformément aux règles que le(s) Gérant(s) considérera(ont) comme étant justes et équitables. Une telle valeur doit faire l'objet d'une approbation par la majorité des détenteurs d'Actions Ordinaires lors d'une assemblée des actionnaires réunie en conformité avec l'Article 12. En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur constatée, toute décision adoptée par la majorité des actionnaires au sujet du calcul du prix de rachat sera définitive et liera la Société ainsi que tous ses actionnaires actuels, antérieurs et futurs.

(d) Procédure du rachat. Sauf disposition contraire dans un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires de la Société au moins 20 jours avant la date de rachat, une notification écrite devra être envoyée par courrier recommandé ou par service coursier international reconnu à tout actionnaire de la Société dont les Actions Ordinaires sont à racheter, à la dernière adresse indiquée dans le registre des actionnaires de la Société, indiquant au détenteur le nombre d'actions devant être rachetées, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures nécessaires pour la soumission des Actions Ordinaires à la Société pour le rachat, ainsi que la date projetée de l'assemblée des actionnaires décidant du rachat des Actions ordinaires et de la valeur du prix de rachat selon les articles 6.4(a) et 6.4(c). Chaque détenteur d'Actions Ordinaires devant être rachetées, est obligé de remettre, s'il y en a, le ou les certificat(s) émis en relation avec ces Actions Ordinaires, à la Société. Le prix de rachat de telles Actions Ordinaires est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire dans le registre des actionnaires sur le compte bancaire indiqué par cette personne à la Société avant la date de rachat.

(e) Convertibilité. Les Actions Ordinaires de Classe A ne sont pas convertibles en des actions d'une classe différente.

6.5. Le droit d'achat de certaines Actions Ordinaires.

(a) Option d'Achat. Dans le cas où (i) la société doive délivrer une notification de cessation d'emploi ou une notification de cessation d'une convention de conseil («Notification de Cessation») à un détenteur d'Actions Ordinaires employé par la Cible directement ou par l'une de ses Filiales, ou à tout détenteur individuel d'Actions Ordinaires de la Société, employé en tant que tiers conseil par la Cible ou par une filiale de la Cible (un «Employé») ou (ii) un Employé cesse d'être employé par la Société ou une de ses filiales pour une raison quelconque (la plus récente de ces dates entre (x) la date de la cessation de l'emploi et (y) la date de délivrance d'une telle Notification de Cessation est désignée par «Date de Cessation»), les Actions Ordinaires de cet Employé ainsi que les autres titres de la Société souscrits ou acquis par cet Employé, incluant les Actions Ordinaires souscrites par cet Employé conformément à un Contrat d'Option des Employés (ensemble, les «Titres d'Employés»), s'ils sont détenus par un Employé ou par un ou plusieurs Cessionnaires Autorisés de l'Employé, feront, à la seule discrétion de la Société, l'objet d'un achat par la Société. Dans l'hypothèse où un tel achat par la Société serait interdit par la loi, en violation d'un prêt ou de tout autre contrat, ou si la Société n'a pas la capacité financière de s'engager dans un tel achat (chacun individuellement un «Événement d'Empêchement»), et, collectivement les «Événements d'Empêchement»), alors, les Titres d'Employés seront susceptibles d'être achetés par

les Investisseurs Bain, à leur discrétion, ou par toute Personne que les Investisseurs Bain peuvent identifier, selon les conditions prévues au présent Article 6.5 (l'«Option d'Achat»).

(b) Bon Sortant. Lorsqu'un Employé cesse d'être employé de la Cible ou d'une de ses Filiales en raison (i) de la démission volontaire de cet Employé avant le cinquième anniversaire de la Date de Clôture Initiale, (ii) de la démission de l'Employé pour une cause autre qu'une Cause Légitime ou (iii) de son décès ou de son incapacité permanente (un «Bon Sortant»), alors à la Date de Cessation ou après, et, sous réserve d'un accord que les actionnaires concluraient entre eux, la Société peut décider d'acquérir les Titres d'Employé de cet Employé à leur Juste Valeur Marchande.

(c) Sortant Non Approuvé. Lorsque cet Employé (i) est licencié ou révoqué de son poste d'administrateur ou d'Employé de la Cible ou d'une de ses Filiales pour Cause Légitime ou (ii) démissionne volontairement avant le cinquième anniversaire de la Date de Clôture Initiale («Sortant Non Approuvé»), alors, à la Date de Cessation ou après, la Société peut décider d'acquérir les Titres d'Employé de cet Employé au coût le plus faible entre leur Coût Initial et leur Juste Valeur Marchande, conformément à la procédure décrite ci-dessous.

(d) Procédures de levée d'Option d'Achat. La Société peut choisir d'exercer le droit d'acheter tout ou partie des Titres d'Employé de l'Employé conformément à l'Option d'Achat par la délivrance d'une notice écrite (la «Notice de Levée d'Option») au porteur ou aux porteurs des Titres d'Employés de cet Employé dans un délai de 180 jours à compter de la Date de Cessation. La Notice de Levée d'Option indiquera le nombre de Titres d'Employé de cet Employé à acquérir de ce(s) porteur(s), le prix total à payer pour ces Titres d'Employés et les date et lieu de la clôture de la transaction. Lorsque un ou plusieurs des Titres d'Employé est (sont) détenu(s) par un Cessionnaire Autorisé de cet Employé, la Société acquiert les Titres d'Employé qu'elle a décidé d'acquérir d'un ou des porteurs de Titres d'Employé, proportionnellement au nombre de Titres d'Employés détenus par ce(s) porteur(s) au moment de la délivrance de la Notice de Levée d'Option (déterminé de manière la plus rapprochée possible de l'Action Ordinaire entière la plus proche). Si la Société choisit d'exercer l'Option d'Achat, les titres ainsi acquis seront rachetés conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Si la Société ne peut pas exercer l'Option d'Achat en raison de la survenance d'un Événement d'Empêchement, le gérant doit remettre à l'Investisseur Bain dans un délai de 30 jours à partir de la survenance d'un Événement d'Empêchement une notification écrite indiquant le nom de cet Employé et la Date de Cessation. L'Investisseur Bain peut choisir d'exercer le droit d'achat ou peut demander à l'Employé de vendre aux personnes identifiées par l'Investisseur Bain tout ou partie des Titres d'Employé de cet Employés suivant l'Option d'Achat, par la remise d'une notice d'exercice de l'option au(x) détenteur(s) des Titres d'Employé de ces Employés dans un délai de 180 jours après la date de cessation. Si des Titres d'Employé sont détenus par des Cessionnaires Autorisés de l'Employé visé, l'Investisseur Bain peut acheter ou peut demander à l'Employé de vendre aux personnes identifiées par l'Investisseur Bain les Titres d'Employé sélectionnés pour être achetés par de tel détenteurs de Titres d'Employé au pro rata par rapport au nombre de Titres d'Employés détenus par ces détenteurs au moment de la remise de cette Notice d'Exercice de l'Option (déterminé au plus près de l'Action Ordinaire entière la plus proche).

(e) Droits de cession. Lorsque l'Investisseur Bain décide de lever l'Option d'Achat et d'acheter les Titres d'Employés, alors, avant l'exercice de la Levée de l'Option, l'Investisseur Bain pourra offrir les Titres d'Employé de cet Employé partant à tout Nouvel(aux) Employé(s) (s'il y en a) à hauteur d'un montant déterminé par l'Investisseur Bain à sa seule discrétion. L'Investisseur Bain pourra également, à sa seule discrétion, offrir à chaque Employé de la Société ou d'une des ses Filiales, au jour où cette Option d'Achat peut être exercée, la possibilité d'acquérir la partie pro rata de tout ou partie des Titres d'Employé de cet Employé qui pourront être acquis en relation avec cette Option d'Achat (sur base du nombre d'Actions Ordinaires détenues par cet Employé à ladite Date de Cessation en proportion du nombre total d'Actions Ordinaires détenues par l'ensemble des Employés). Néanmoins, si l'Investisseur Bain choisit d'acheter tout ou partie des Titres d'Employé, l'Investisseur Bain doit offrir à chaque autre détenteur d'Actions Ordinaires («Autres Investisseurs») la possibilité d'acheter sa part de ces Titres d'Employé à acquérir en relation avec les Options d'Achat (basé sur le nombre d'Actions Ordinaires détenues par les Autres Investisseurs, incluant les Actions Ordinaires à émettre suite à l'exercice de Warrants, jusqu'à la date de Cessation comme un pourcentage du nombre total d'Actions Ordinaires émises sur une base diluée). Si les Autres Investisseurs décident de ne pas acquérir la partie pro rata des Titres d'Employé, l'Investisseur Bain pourra décider soit d'acquérir la partie restante des Titres d'Employés ou de céder tout ou partie de l'Option d'Achat sur les Titres d'Employé restants à la Société ou à d'autres porteurs de titres, s'il y en a; à condition que, si l'Investisseur Bain et les Autres Investisseurs acquièrent ces Titres d'Employés, ils aient le droit de les acquérir au pro rata du nombre de CPECs et d'Actions Ordinaires de Classe A détenues à la date de la transaction par chacun d'entre eux (traités comme une seule Classe), et ce à la condition supplémentaire que de tels Autres Investisseurs se soient engagés à vendre les Titres d'Employés au prorata avec l'Investisseur Bain si ce dernier le requiert. Cette décision s'appliquera à tout ou partie de l'Option d'Achat. Si une partie de l'Option d'Achat est cédée à quelque Employé que ce soit ou aux Autres Investisseurs, alors, avant le 180^{ième} jour suivant la Date de Cessation, ces Employés ou les Autres Investisseurs, seront en droit de lever l'Option d'Achat, de la manière décrite par cet Article 6.5. Si la Société exerce l'Option d'Achat, les Titres ainsi acquis seront rachetés conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Si quelques Titres d'Employé, sur lesquels les Autres Investisseurs ont exercé l'Option d'Achat ne sont pas achetés par les Autres Investisseurs, l'Investisseur Bain pourra acheter tout Titre d'Employé restant conformément à l'Option d'Achat.

(f) Clôture. La clôture des transactions envisagées dans cet Article 6.5. aura lieu à la date déterminée par l'Investisseur Bain, les Employés, la Société ou les Autres Investisseurs dans la Notice de Levée d'Option. L'Investisseur Bain, ses cessionnaires autorisés ou tout Employé, la Société et les Autres Investisseurs, paieront pour l'acquisition des Titres d'Employé conformément à l'Option d'Achat en délivrant un chèque, un ordre de transfert en fonds immédiatement disponibles ou une lettre de créance au porteur de ces Titres d'Employé, d'un montant total égal au prix d'acquisition de ces Titres d'Employé. L'Investisseur Bain et/ou les Employés, la Société ou le cas échéant les Autres Investisseurs,

recevront les garanties d'usage de chaque vendeur pour la vente des Titres d'Employé à l'acheteur en question, y compris, par exemple, la garantie (i) qu'un tel vendeur a les pouvoirs et la capacité de procéder à un tel accord, (ii) qu'un tel vendeur possède un titre de propriété en bonne et due forme sur les Titres d'Employé devant être transférés exempt de tout privilège, obligation et autres sûretés, (iii) qu'une telle vente ne contrevienne pas et n'entre pas en conflit avec un engagement ou d'autres obligations du vendeur et (iv) que tout accord relatif à cette vente constitue une obligation liant le vendeur.

(g) Extinction du Droit de Rachat. Les droits de la Société, de l'Investisseur Bain et des Autres Investisseurs d'acquérir des Titres d'Employé conformément à cet Article 6.5 prendront fin suite à une Vente de la Société.

6.6. Distributions aux Actionnaires.

Lorsque l'assemblée des actionnaires de la Société et/ou le Gérant décident de procéder à une distribution aux actionnaires (que ce soit par dividendes intérimaires, rachat d'actions ou autrement), les actionnaires auront le droit de recevoir, conformément à la loi applicable, au moment où, de la manière et lorsqu'il en a été décidé par l'assemblée des actionnaires de la Société et/ou par le Gérant, des distributions à partir des fonds légalement disponibles à cet effet, de la manière décrite dans les dispositions suivantes de cet Article 6.6.

Les Actions Ordinaires de Classe A et l'(les) Action(s) de Commandité sont en droit de recevoir toutes les distributions effectuées par la Société en ce qui concerne ces Actions Ordinaires et cette(ces) Action(s) de Commandité sur une base pari passu et ces distributions seront effectuées au pro rata parmi les porteurs d'Actions Ordinaires de Classe A et les porteurs d'Actions de Commandité, sur base du nombre d'Actions Ordinaires de Classe A et d'Actions de Commandité détenues par chacun de ces porteurs à telle date.

6.7. Droits de liquidation.

En cas de liquidation, après paiement de toutes les dettes et du passif de la Société, les actifs restants de la Société seront distribués aux actionnaires et aux porteurs d'Actions de Commandité, conformément aux dispositions de l'Article 6.6. ci-dessus. Ni une fusion ou une consolidation de la Société en ou avec une ou plusieurs autres entités, ni une fusion ou consolidation d'une ou plusieurs autres entités en ou avec la Société, ni une vente, un transfert, une location ou un échange (contre espèces, titres ou autre contrepartie) d'une partie ou de tous les actifs de la Société ne sera considérée comme liquidation au sens de cet Article 6.7, à moins que cette fusion, consolidation, vente, transfert, location ou échange soit en relation avec ou dans l'intention d'un plan de liquidation intégrale ou d'une dissolution de la Société.

6.8. Capital autorisé.

En plus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé de cent douze millions quarante-huit mille sept cent vingt-sept euros et cinquante cents (EUR 112.048.727,50), représenté par:

(a) Quarante-sept millions deux cent soixante-six mille six cent trente-cinq (47.266.635) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

(b) Trente-trois millions neuf cent soixante-sept mille six cent cinquante-six (33.977.656) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises pour la conversion des Séries 1 CPECs;

(c) Six millions neuf cent trente-huit mille cinquante-sept (6.938.057) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises pour l'exercice de toute Option des Employés conformément aux Contrats d'Options pour les Employés; et

(d) Un million quatre cent cinquante-six mille six cent trente-quatre (1.456.634) Actions Ordinaires de Classe A, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises pour l'exercice de tout Warrant conformément aux Accords de Warrants.

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le Gérant est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles peuvent être souscrites et émises suivant les conditions que le Gérant pourra déterminer, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'aient convenu autrement, lorsque le Gérant réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le Gérant pourra déléguer à tout administrateur ou cadre de la Société dûment autorisé ou à tout autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le Gérant, le présent article sera modifié en conséquence.

6.9. Modification du capital souscrit et du capital autorisé.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires, votant aux mêmes conditions de quorum que pour la modification des présents statuts.

6.10. Définitions.

Au sens de ces Statuts:

«Affilié» ou «Affiliés», si utilisé en relation avec une Personne, signifie toute Personne (i) Contrôlée par ladite Personne, (ii) Contrôlant ladite Personne, ou (iii) étant sous un Contrôle commun avec ladite Personne.

«Statuts» signifie les statuts tels que modifiés de temps à autre.

«Sortant Non Approuvé» a la signification stipulée à l'Article 6.5(c) ci-dessus.

«Investisseur Bain» signifie BAIN CAPITAL FUND VIII-E, LP; BAIN CAPITAL FUND VII-E (UK), LP; BCIP ASSOCIATES III, BCIP ASSOCIATES III-B; BC1P TRUST ASSOCIATES III, BCIP TRUST ASSOCIATES III-B; K&E INVESTMENT PARTNERS LLC - 2004 B DIF; PEDER SMEDVIG CAPITAL AS, VINCENT ROUXEL, VR SERVICES, S.à r.l. et tout cessionnaire ou bénéficiaire de tout intérêt dans la Société par un des Investisseurs Bain. «Investisseurs Bain» signifie plusieurs d'entre eux.

«Actions Ordinaires de Classe A» signifie les Actions Ordinaires émises par la Société conformément à l'Article 6.2 des statuts.

«Option d'Achat» a la signification stipulée à l'Article 6.5(a).

«Date de Clôture» signifie le 22 décembre 2004 ou toute autre date à laquelle tout Nouvel Employé peut acquérir des Titres d'Employé.

«Société» a la signification stipulée à l'Article 1.

«Contrôle» signifie, si utilisé en relation avec une Personne, le pouvoir de gérer ou de diriger cette Personne, ou de nommer les organes de gestion et de direction de cette Personne, ou une majorité des membres de ceux-ci lorsqu'ils décident collectivement, que ce soit par la propriété de titres conférant un droit de vote, par contrat ou autrement (en ce sens, une société en commandite sera réputée être Contrôlée par son associé commandité).

«Employé» a la signification stipulée à l'Article 6.5.(a).

«Contrat d'Option pour les Employés» signifie chaque Contrat d'Option pour les Employés qui a été conclu entre la Société et les Employés tels que définis ci-dessus et qui accorde aux Employés une option en vue de l'acquisition d'Actions Ordinaires de Classe A et «Contrats d'Option pour les Employés» signifie plusieurs de ces contrats.

«Options des Employés» signifie les options des séries A, B, C et D en vue de l'acquisition d'Actions Ordinaires de la Classe A, conformément aux dispositions du Contrat d'Option pour les Employés.

«Titres d'Employé» a la signification stipulée à l'Article 6.5.(a).

«Juste Valeur marchande» signifie, relativement à tout Titre ou à tous les Titres, la quote-part des produits nets cumulés que le titulaire de ce(s) Titre(s) serait habilité à percevoir relativement à une distribution de liquidation hypothétique de la Société, si les produits cumulés à répartir dans le cadre de cette distribution de liquidation hypothétique étaient réputés être un montant égal aux produits nets cumulés que les titulaires de Titres de la Société recevraient relativement à la vente de la Société à sa valeur marchande, telle que déterminée par le Conseil, à sa seule discrétion. Si un Employé notifie au Conseil qu'il n'accepte pas l'évaluation de tout (tous) Titre(s) réalisée par le Conseil, l'Employé et le Conseil disposent d'un délai de 30 jours à compter de la date de la notification de désaccord de l'Employé pour convenir ensemble de la désignation d'une tierce partie indépendante comptable chez PricewaterhouseCoopers, ERNST AND YOUNG ou CITIGROUP, en vue de déterminer la Juste Valeur Marchande des Titres en question. Les frais seront à partager équitablement entre la Société et l'Employé. Si le Conseil et un tel employé ne sont pas en mesure de s'accorder sur la désignation de cette tierce partie avant l'expiration de ladite période de 30 jours, l'employé doit, à sa libre discrétion, choisir un comptable salarié chez PricewaterhouseCoopers, ERNST AND YOUNG ou CITIGROUP en tant que tierce partie indépendante chargée de procéder à cette évaluation, l'Employé devant payer 75% de la rémunération de ce comptable. L'évaluation calculée par cette tierce partie indépendante liera le Conseil et l'Employé.

«Groupe Familial» signifie pour une Personne physique, les parents de cette Personne (qu'ils soient naturels ou adoptés), l'épouse et les descendants (qu'ils soient naturels ou adoptés) et tout trust (résultant soit d'une décision inter vivos, d'une disposition testamentaire ou intestat) bénéficiant uniquement à la Personne et/ou aux parents, à l'épouse et/ou aux descendants de la Personne.

«Bon Sortant» a la signification stipulée à l'Article 6.5(b).

«Tiers Indépendant» signifie toute Personne qui, immédiatement avant la transaction envisagée, n'est pas le bénéficiaire économique de plus de 5% des Actions Ordinaires de la Société sur une base entièrement diluée (un «Propriétaire de 5%») qui n'est pas un Affilié d'un tel Propriétaire de 5% et qui n'est pas un membre du Groupe Familial d'un tel Propriétaire de 5%.

«Cause légitime» signifie (i) la perpétration d'un crime comportant une turpitude morale ou la perpétration de tout autre acte ou l'omission comportant une malhonnêteté ou fraude ou la perpétration de tout acte visant à préjudicier gravement les affaires de la Société ou de l'une de ses Filiales, (ii) tout comportement déterminé raisonnablement que le conseil d'administration du Gérant, qui finalement ou pourrait raisonnablement être considéré comme étant de nature à attirer la disgrâce publique ou un conflit relatif à des actes illégaux ou immoraux sur la Société ou une de ses filiales, (iii) un refus persistant, après un délai de quinze (15) jours suivant la notification de ce manquement, d'accepter et de coopérer avec les actions et initiatives assignées aux Employés par la Société ou une de ses Filiales, lesquelles ne violent aucune disposition légale ou contractuelle (iv) une négligence grave ou une faute intentionnelle commise envers la Société ou l'une de ses Filiales, (v) la perpétration de tout acte ou la survenance de tout événement qui, conformément aux stipulations du contrat de travail de l'Employé avec la Société ou l'une de ses Filiales, serait sanctionnée par le licenciement avec effet immédiat de l'Employé, (vi) tout manquement à la Convention de Souscription de Titres d'Employé ou au Contrat d'Options des Employés qui pourrait être conclu entre la Société et un Employé ou (vii) tout manquement par un Employé à ses obligations résultant de ces statuts.

«Action de Commandité» signifie l(es) action(s) de commandité émise(s) périodiquement par la Société.

«Gérant» a la signification stipulée à l'Article 8.

«Nouvel Employé» signifie tout Employé employé par la Cible ou une de ses Filiales et qui ne détient pas d'Actions Ordinaires après le 22 décembre 2004.

«Notice de Levée d'Option» a la signification stipulée à l'article 6.5(d).

«Actions Ordinaires» signifie les actions ordinaires de la Société.

«Coût original» signifie, en relation avec tout Titre, le prix original de souscription payé à la Société par l'acheteur initial de ce Titre.

«Autres Investisseurs» a la signification stipulée à l'Article 6.5(e).

«Pourcentage d'Intérêt» signifie, à tout moment pour le détenteur d'Actions Ordinaires de Classe A, le pourcentage d'Actions Ordinaires de Classe A détenues pas chaque actionnaire par rapport au nombre total d'Actions Ordinaires de Classe A émises à ce même moment.

«Cessionnaire Autorisé» désigne (i) dans le cas d'un détenteur d'Actions Ordinaires personne physique, un détenteur d'Actions Ordinaires transférées conformément aux lois applicables à la succession et à la distribution ou faisant partie du Groupe Familial de la Personne et (ii) dans le cas de toute autre Personne, un détenteur d'Actions Ordinaires transférées parmi ses Affiliés.

«Personne» signifie un individu, une société de personnes, une entreprise, une société à responsabilité limitée (limited liability company), une société anonyme (joint stock company), un trust, une entreprise commune (joint venture), une organisation n'ayant pas la personnalité juridique et une entité gouvernementale ou un département, agence ou subdivision politique de cette entité.

«Événement d'Empêchement» a la signification stipulée à l'Article 6.5(a).

«Vente de la Cible» signifie une vente de bonne foi, aux conditions du marché, à un Tiers Indépendant ou à groupe de Tiers Indépendants impliquant (i) un changement de Contrôle de la Cible, (ii) une vente d'actifs conformément à laquelle ce ou ces Tiers acquier(t)(èrent) tous ou de façon substantielle les actifs de la Cible et de ses Filiales sur une base consolidée par une transaction ou une série de transaction liées entre elles; (iii) toute vente de 75% ou plus (x) des Titres émis ou (y) du capital social émis de la Cible, ou d'une LUXCO dont la Cible est une Filiale (calculé sur la base de la juste valeur marchande des titres concernés ou des droits de vote représentés par ces titres) par une transaction ou une série de transactions liées entre elles; ou (iv) une fusion ou consolidation qui aboutit à une des transactions précédentes.

«Titres» signifie tous les titres de la Société dûment autorisés, incluant, mais pas limitativement, tout Titre d'Employé.

«Filiale» ou «Filiales» signifie, relativement à la Société, toute société dont une majorité de tous les droits de vote des actions habilitées à voter (sans tenir compte de la survenance de toute éventualité) lors de la désignation des administrateurs, managers ou fidéicommissaires de cette société est à ce moment détenue ou contrôlée, directement ou indirectement, par la Société ou par une ou plusieurs de ses autres Filiales ou une combinaison de ces éléments.

«Cible» signifie TeamSystem S.p.A., une société constituée et régie par le droit italien.

«Date de cessation» a la signification donnée par l'Article 6.5 (a).

«Transfert» ou «transfert» a la signification stipulée à l'Article 7.3(c).

«Warrants» signifie les warrants permettant d'acquérir des Actions Ordinaires de Classe A et émis suivant l'Accord de Warrants.

«Accord de Warrants» signifie l'instrument par lequel la Société consent à émettre des Warrants en vue d'acquérir des Actions Ordinaires de Classe A.

Art. 7. Actions, Registre d'Actionnaires et Transferts d'Actions

7.1. Registre d'Actionnaires.

Les actions sont et resteront des actions nominatives. Un registre des actionnaires qui pourra être examiné par tout actionnaire sera tenu au siège social. Le registre indiquera la désignation précise de tout actionnaire et l'indication du nombre d'actions détenues, la libération des actions ainsi que les transferts d'actions et les dates y relatives. Tout actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se prévaloir de la dernière adresse ainsi communiquée. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires et signés par le Gérant seront délivrés aux actionnaires sur demande de ces derniers.

7.2. Propriété des Actions.

La propriété des actions nominatives résulte de l'inscription au registre des actionnaires. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

7.3. Transfert des Actions.

(a) Déclaration de Transfert. Le transfert d'actions sera opéré par une déclaration de transfert enregistrée dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Le transfert des actions pourra également être fait conformément aux règles de cession de créances décrites dans l'article 1690 du code civil Luxembourgeois. Par ailleurs, la Société pourra accepter et enregistrer dans le registre des actionnaires tout transfert auquel est référé dans toute correspondance ou autre document présentant le consentement du cédant et du cessionnaire.

(b) Limitations de Transfert de Titres. Avant le 31 décembre 2012, ou durant une période plus courte conforme à la loi applicable, les actionnaires de la Société ne pourront pas valablement transférer les actions émises par la Société, sans l'approbation écrite préalable du Gérant de la Société, sauf stipulation contraire prévue au présent Article 7.3.

(c) Transferts autorisés. Les restrictions exposées dans le présent Article 7.3 ne s'appliqueront pas au Transfert de Titres par un porteur aux Cessionnaires Autorisés de ce porteur, après la remise au Gérant d'une notification écrite relative à ce Transfert; à condition que les restrictions visées dans cet l'Article 7.3 continuent à s'appliquer à toute Action Ordinaire détenue par un Cessionnaire Autorisé; et à la condition supplémentaire que toute Action Ordinaire transférée conformément à cet Article 7.3(c) au Cessionnaire Autorisé d'un cédant, soit retournée rapidement au cédant lorsque ce cessionnaire cessera d'être un Affilié ou un membre du Groupe Familial du cédant.

(d) Transfert. Pour les besoins de cet Article, «Transfert» ou «transfert» signifie toute transaction, que ce soit volontaire ou involontaire ou par un mécanisme de la loi, aboutissant au transfert de la propriété, nue propriété, usufruit ou de tout droit attaché aux actions émises par la Société (y compris tout droit de vote ou droit aux dividendes) à une personne autre que la Société elle-même, que ce soit un actionnaire de la Société ou non, par tout moyen (y compris,

sans limitation, don, apport partiel d'actifs, fusion, scission, vente, cession, gages ou toute autre forme de transfert, remise ou disposition de tout intérêt légal ou économique dans les actions, ainsi que toute combinaison de telles méthodes de transfert de propriété. Les actions sont et resteront nominatives.

(e) Transfert de l'Action de Commandité. L'Action (les Actions) de Commandité détenue(s) par le Gérant n'est pas transférable, sauf à un gérant successeur devant être nommé conformément à l'Article 9 des présents Statuts.

(f) Transferts en violation de ces Statuts. Tout Transfert ou tentative de Transfert de tout Titre en violation avec une disposition de ces Statuts est nul et non avenu, et la Société ne devra pas donner effet à un tel Transfert ni enregistrer un tel Transfert dans ses livres ou traiter un soi-disant cessionnaire de tels Titres comme le propriétaire de tels Titres pour quelques motifs que ce soit.

Chapitre III.- Gérance

Art. 8. Gérant

La Société sera administrée par TeamSystem, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en sa capacité d'associé commandité unique et de gérant de la Société (ci dénommé le «Gérant»). Les autres actionnaires ne devront ni participer ni interférer avec la gérance de la Société. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le conseil de surveillance, suivant l'Article 11, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 9. Pouvoirs du Gérant

9.1. Pouvoirs généraux.

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance de la Société appartiennent au Gérant.

9.2. Exécution des pouvoirs.

Le Gérant doit agir de bonne foi et dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires, et s'efforcer, dans la limite du raisonnable, d'exécuter tout droit accordé à la Société dans les statuts de la Cible ou dans un pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu périodiquement entre la Cible et un de ses détenteur de titres.

9.3. Révocation du Gérant par les détenteurs d'Actions Ordinaires.

Dans le cas où, selon l'avis raisonnable des détenteurs d'Actions Ordinaires le Gérant n'a pas rempli ses obligations envers la Société et les actionnaires, selon l'Article 9.2, les actionnaires, agissant suite à un vote affirmatif résultant d'une assemblée dûment convoquée des actionnaires conformément aux conditions de quorum et de majorité requises en matière de modification des Statuts, selon l'Article 15, pourront révoquer le Gérant et le remplacer par un nouveau gérant dont la nomination devra être approuvée par un vote affirmatif pris dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que mentionnées ci-dessus.

Art. 10. Tiers

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, à sa seule discrétion.

Chapitre IV.- Surveillance

Art. 11. Conseil de Surveillance

11.1. Membres du Conseil de Surveillance.

Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être des actionnaires. Pour mener à bien ses fonctions de surveillance, le Conseil de Surveillance a les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, conformément à l'article 62 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera, et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant. Le conseil de surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un (1) an et devra rester en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause légitime, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

11.2. Réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant. Une réunion du Conseil de Surveillance devra se tenir à la demande de l'un de ses membres.

11.3. Notifications.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins trois (3) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. La convocation doit mentionner le lieu et l'agenda de la réunion. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

11.4. Présidence.

Le président du Conseil de Surveillance préside toutes les réunions du conseil, mais en son absence le Conseil de Surveillance nommera un autre membre du Conseil de Surveillance comme président pro tempore par un vote de la majorité des personnes présentes. Chaque membre peut agir lors de toute réunion en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter, une copie étant suffisante. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

11.5. Résolutions.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

11.6. Procès-verbaux.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

11.7. Décisions Ecrites - Conférence Téléphonique.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue, une copie étant suffisante. Tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication analogue permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les uns les autres. La telle participation à une réunion équivaut à une participation en personne à cette réunion.

11.8. Responsabilité.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne contracte, en raison de sa position, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris régulièrement par les membres du Conseil de Surveillance au nom de la Société. Ce sont de simples agents autorisés et par conséquent ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

11.9. Indemnité.

(a) Indemnité. La Société pourra indemniser, de la manière la plus large permise par la loi, tout membre du Conseil de Surveillance et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tout procès auxquels il aura été partie en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions ou procès il serait finalement condamné pour négligence grave; en cas de transaction extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil du fait que le membre du Conseil de Surveillance en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il pourrait prétendre.

(b) Dépenses. La Société paiera les dépenses occasionnées par toute personne indemnisable en relation avec tout procès avant la décision finale, pourvu que la Société reçoive un engagement écrit et légalement liant par cette personne de repayer l'ensemble de la somme avancée si après décision finale, cette personne n'a pas droit à une indemnisation. La fin de toute action, procès ou procédure de jugement, ordre, accord amiable, condamnation, ou défense nolo contendere ou son équivalent, ne doit pas en soit créer une présomption que la personne à indemniser n'a pas satisfait au modèle de conduite lui donnant droit à indemnisation. La Société doit payer en espèces cette personne à indemniser un montant égal au montant total de l'indemnisation, rapidement après notification d'une obligation d'indemniser émanant de la personne à indemniser, appuyé par toute information raisonnablement requise par la Société.

11.10. Conflits.

Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs ou employés de cette autre société ou entreprise. L'administrateur ou le directeur du Gérant qui est administrateur, directeur ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Chapitre V.- Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 12. Réunion des Actionnaires

(a) Pouvoirs. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant. L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant de sa propre initiative ou sur demande du conseil de surveillance.

(b) Lieu, Moment. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 30 juin à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par un avis indiquant l'ordre du jour, envoyé par courrier recommandé, au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale, à chacun des actionnaires de la Société, et à l'adresse inscrite dans le registre des actions nominatives.

(c) Vote. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire, par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen, une copie étant suffisante. Les conditions de quorum et de majorité requis par la loi régleront la conduite des

assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents statuts. Le Gérant peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires. Si l'ensemble des actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

Chapitre VI.- Exercice Social, Bilan

Art. 13. Exercice Social

L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 14. Réserve

Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels. Des dividendes intérimaires pourront être distribués sur décision du Gérant ou de l'assemblée générale des actionnaires en observant les conditions légales.

Chapitre VII.- Liquidation et Modification des Statuts

Art. 15. Modification

Les présents Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les présents Statuts n'en disposent autrement.

Art. 16. Dissolution

En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) procéderont à la liquidation. Le(s) liquidateur(s) sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leurs émoluments.

Chapitre VIII.- Dispositions Finales et Loi Applicable

Art. 17.

Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Bal, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, vol. 146S, fol. 36, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2005.

J. Elvinger.

(042689.2/211/1270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

TeamSystem LUXCO, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 104.614.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(042690.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

HAM SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2268 Luxembourg, 30, rue d'Orchimont.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06285, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043415.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

48415

L'ATELIER DU BOIS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue de Roeser.
R. C. Luxembourg B 82.297.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02808, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(042438.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

L'ATELIER DU BOIS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue de Roeser.
R. C. Luxembourg B 82.297.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02809, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(042439.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

L'ATELIER DU BOIS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue de Roeser.
R. C. Luxembourg B 82.297.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02810, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(042442.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

L'ATELIER DU BOIS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue de Roeser.
R. C. Luxembourg B 82.297.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02811, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(042444.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

CAITUM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 89.223.

Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02602, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

Signature.

(042448.3/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

CAITUM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 89.223.

Le bilan au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02603, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

Signature.

(042451.3/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

SELM HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 39.611.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03825, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(042232.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

SELM HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 39.611.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2005

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Maître Alex Schmitt, avocat-avoué, avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, de Madame Corinne Philippe, juriste, avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, de Madame Chantal Keereman, juriste, avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg de Monsieur Roberto Buccelli, directeur administratif de EDISON S.p.A., avec adresse professionnelle au 31, Foro Buonaparte à I-20121 Milan et de Monsieur Franco Balsamo, directeur financier de EDISON S.p.A., avec adresse professionnelle au 31, Foro Buonaparte à I-20121 Milan ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch à L-1441 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03822. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042423.3/655/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

LAGOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 6-8, rue de la Loge.
R. C. Luxembourg B 102.837.

Décisions collectives des associés en date du 11 mai 2005

Les associés de la société LAGOS, S.à r.l.:

- Madame Maribel Leon Cedano, épouse de Monsieur Roger Reding, domiciliée 10, Huele Wee, L-7421 Cruchten, possédant 50% du capital social,

- Madame Hilary Porteous, demeurant 55, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, possédant 50% du capital social, ont pris ce jour, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommée gérante technique Madame Hilary Porteous, domiciliée 55, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Deuxième résolution

Les associés fixent les pouvoirs de signature de la manière suivante:

La société est engagée par la signature conjointe des deux gérantes, à savoir Madame Maribel Leone Cedano, pré-nommée, en tant que gérante administrative et Madame Hilary Porteous, pré-nommée, en tant que gérante technique.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

M. Leon Cedano / H. Porteous.

Strassen, le 19 mai 2005.

Reproduction certifiée conforme à l'original

Pour le bourgmestre

Signature

La fonctionnaire déléguée

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04554. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042642.3/578/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

48417

LUMASA S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 4.000.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 16.398.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03818, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(042237.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

LUMASA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 16.398.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2005

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03816. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042422.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE LUX ACI, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 60, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 44.034.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06705, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 mai 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signature

(042881.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE LUX ACI, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 60, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 44.034.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 mai 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signature

(042872.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

N & B INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 4.000.000,-.**Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 54.843.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03776, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(042243.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

N & B INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 4.000.000,-.**Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 54.843.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03779, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(042238.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

N & B INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 54.843.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2005

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03772. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042421.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

DE-AR IMMO S.A., Société Anonyme.Siège social: L-3372 Leudelange, 29, Z.A. am Bann.
R. C. Luxembourg B 80.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE04155, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Pour DE-AR IMMO S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(042460.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

MORELY HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 16.000,-.**Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 99.786.

—

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 septembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06494, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(042449.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

EXELENZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,-.**Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 77.053.

—

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 août 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06492, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(042450.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

HANTERA MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 15.000,-.**Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 84.915.

—

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06471, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(042457.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

HANTERA MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 15.000,-.**Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 84.915.

—

Le bilan consolidé et le compte de profits et de pertes consolidé au 30 septembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06476, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(042455.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

SHURIKEN S.A., Société Anonyme Holding.Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 53.631.

—

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(042604.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

EF CULTURAL TOURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 360.000,-.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 65.074.

—

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 septembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06457, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(042461.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

EF CULTURAL TOURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 360.000,-.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 65.074.

—

Le bilan consolidé et le compte de profits et de pertes consolidé au 30 septembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06465, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(042459.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

LINK4LINK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7327 Steinsel, 13, rue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 83.480.

—

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(042466.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

MORLEY INTERNATIONAL FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 66.614.

—

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BD05739, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(042492.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

G.N. TOITURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Hobscheid.

R. C. Luxembourg B 80.021.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05748, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 mai 2005.

VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(042618.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

RELYS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 41.173.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 avril 2005 que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Davide Murari, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 25 juin 2004.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Davide Murari en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du mercredi 16 avril 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2005.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

RELYS HOLDING S.A.

S. Vandi / D. Murari

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04371. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042485.3/043/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

SOFINET INT'L, SOCIETE FINANCIERE A L'ETRANGER INT'L S.A.,

Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 37.852.

DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 27 avril 2005 que:

1. L'assemblée générale décide de clôturer la liquidation de la société anonyme SOCIETE FINANCIERE A L'ETRANGER INT'L S.A.

2. L'assemblée générale décide de donner mandat à l'ancien liquidateur pour prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées aux paiements des dettes postérieures à la clôture de la liquidation, et à la distribution aux actionnaires, d'un éventuel boni de liquidation.

3. L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à compter de la publication au Mémorial de l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2005, dans les locaux de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A. sis à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06404. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042654.3/1035/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

KIHN, Société Anonyme.

Siège social: Rumelange.

R. C. Luxembourg B 10.160.

Constituée suivant acte reçu par Maîtres Roger Wurth, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich et Georges Bourg, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 décembre 1971 (Mémorial C N° 76 du 2 juin 1972), modifiée suivant acte reçu par Maître Aloyse Weirich, alors notaire de résidence à Bettembourg, en date du 26 février 1976 (Mémorial C N° 119 du 11 juin 1976), modifiée suivant acte reçu par Maître Réginald Neuman, alors notaire de résidence à Bascharage, en date du 2 décembre 1986 (Mémorial C N° 90 du 8 avril 1987), transformée en Société Anonyme suivant acte reçu par Maître Réginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 1994 (Mémorial C N° 393 du 13 octobre 1994).

Capital:

Montant 3.500.000,- EUR réparti en 7.000 parts.

Conseil d'Administration:

Monsieur Claude Schwartz, Président;

Monsieur Guy Delorme, Vice-président, Administrateur-délégué;

Monsieur Jean-Marie Toubeau, Administrateur.

Réviseurs:

La vérification des comptes de l'exercice 2005 est confiée à BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., Luxembourg.

Le conseil d'administration a délégué les pouvoirs comme suit:

1) La gestion journalière de la société est confiée à:

- Monsieur Jean-Pierre Allegrucci, Directeur,
93, am Paerchen, L-3870 Schifflange.

- Monsieur Guy Adamy, Fondé de Pouvoirs,
62A, bld. Baden Powell, L-1211 Luxembourg.

Deux signatures conjointes sont requises.

2) Pouvoir pour signer les offres et les achats jusqu'à 500.000,- EUR est donné à:

- Madame Falvia Mastrini, épouse Mancini, Responsable Administratif et Commercial,
38, rue de Noertzange, L-3530 Dudelange.

3) Pouvoir pour signer les offres jusqu'à 250.000,- EUR est donné à:

- Monsieur Norbert Neyen, Ingénieur,
25, route de Kayl, L-3514 Dudelange.

4) Pouvoir pour signer les offres jusqu'à 250.000,- EUR est donné à:

- Monsieur Philippe Vuylsteke, Service Commercial,
5, avenue Reine Astrid, B-1490 Court St. Etienne.

5) Pouvoir pour signer les achats jusqu'à 25.000,- EUR est donné à:

- Monsieur Jacques Canivet, Service achats,
94, rue d'Esch, L-3720 Rumelange.

La signature des personnes sub. 2), 3) et 4) ne sera valable que conjointement avec celle d'une des 2 personnes citées sub. 1).

5) La seule signature de:

- Monsieur Jean-Pierre Allegrucci, cité sub. 1),

- Monsieur Guy Adamy, cité sub. 1),

- Madame Flavia Mastrini, épouse Mancini, citée sub. 3).

suffira pour donner décharge à toutes administrations, P et T, chemins de fer, messageries pour tout envoi adressé à la société.

Rumelange, le 3 mai 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00284. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042551.2//51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

ProfilARBED DISTRIBUTION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4714 Pétange, rue Eucosider - Z.I..

R. C. Luxembourg B 9.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE04943, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(042553.3/571/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

48423

UHR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 51.187.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

A. Lorang.

(042582.3/1268/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

UHR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 51.187.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

A. Lorang.

(042579.3/1268/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

UHR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 51.187.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05083, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

A. Lorang.

(042576.3/1268/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

UHR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 51.187.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

A. Lorang.

(042573.3/1268/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

UHR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 51.187.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

A. Lorang.

(042572.3/1268/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

UHR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 51.187.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

A. Lorang.

(042570.3/1268/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

UHR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 51.187.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

A. Lorang.

(042567.3/1268/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

AVE, E.Q.G.A.L., AVE, ECOLE DE QI GONG ET AFFINITES LUXEMBOURG, A.s.b.l.,**Association sans but lucratif.**

Siège social: L-5433 Niederdonven, 57, rue des Romains.
R. C. Luxembourg F 1089.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le 26 mai, les soussignés membres fondateurs

- Monsieur François Winkel, demeurant à L-5433 Niederdonven, 57, rue des Romains, instituteur, de nationalité luxembourgeoise,

- Madame Marie-Josée Beckius-Winkel, demeurant à L-5364 Schrassig, 18, rue de Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,

- Madame Sylviane Winkel-Pichelin, demeurant à L-5433 Niederdonven, professeur de Yoga et de Qi Gong, de nationalité française,

créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'association est dénommée:

AVE, ECOLE DE QI GONG ET AFFINITES LUXEMBOURG, A.s.b.l., association sans but lucratif, en abrégé AVE, E.Q.G.A.L., A.s.b.l. Le nom de l'école AVE est issu des initiales des termes Arts et Voies Energétiques. Le siège de l'association est établi à L-5433 Niederdonven, 57, rue des Romains et pourra être transféré dans tout autre lieu par décision du conseil d'administration.

Art. 2. L'association a pour objet:

- La formation, la pratique et le développement de toutes disciplines notamment le Qi Gong (Chi Kung) qui appréhende globalement corps et psychisme pour les équilibrer dans une optique d'entretien du corps et de l'esprit. Il s'agit de tous les arts et voies énergétiques se référant au continuum corps-esprit des traditions millénaires asiatiques (Chine, Inde, Tibet etc) ainsi que tous les arts énergétiques contemporains en affinité.

- Son activité consiste à propager en popularisant, notamment auprès des professionnels de la santé et de l'éducation, l'étude et l'apprentissage des disciplines sus-visées au moyen de formations, de cours, de séminaires, de recherches, de publications, de concerts, d'expositions, de conférences ainsi que tout autre moyen amenant au but de la formation et de l'éducation.

- Elle pourra participer à des événements internationaux organisés par des associations poursuivant des buts similaires et pourra accomplir toutes opérations mobilières ou immobilières nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. La durée de l'association est illimitée.

Art. 5. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 6. L'association se compose de membres actifs et de membres honoraires, elle peut avoir des membres bienfaiteurs, des membres de droit et des membres d'honneur. Le nombre des membres actifs est illimité mais ne peut être inférieur à trois. Sont membres actifs les administrateurs et les formateurs. Peut adhérer comme membre actif toute personne physique ou morale en accord avec les buts de l'association, présentant les qualifications nécessaires et parrainée par deux membres du conseil d'administration. Les membres honoraires, de droit et d'honneur n'ont pas de droit de vote. La qualité de membre, quelle que soit sa nature, est conférée par le conseil d'administration qui statue lors de chacune de ses réunions sur les demandes d'admission présentées.

Art. 7. La qualité de membre se perd par la démission notifiée par simple lettre adressée au président de l'association. Est réputé démissionnaire après le délai d'un mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant. Pour motif grave la radiation peut être prononcée par le conseil d'administration. Les associés, exclus ou démissionnaires ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. L'assemblée générale est composée des membres actifs majeurs. Elle est convoquée par le conseil d'administration une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Elle a tous les pouvoirs que la loi et les présents statuts n'ont pas réservés à un autre organe de l'association. La convocation mentionnant l'ordre du jour est adressée par lettre individuelle au moins huit jours avant l'assemblée. L'assemblée générale doit se réunir obligatoirement si vingt pour cent au moins des membres actifs en font la demande. Chaque membre actif présent

peut être porteur d'une procuration au maximum. Pour être valable, la procuration doit être manuscrite et signée par le donneur d'ordre. Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste.

Art. 9. Les présents statuts ne peuvent être modifiés que par une assemblée générale extraordinaire et d'après les modalités prévues aux articles huit et vingt de la loi du 21 avril 1928.

Art. 10. L'association est dirigée et gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus. L'assemblée générale élit séparément le président, est élu celui qui obtient la majorité simple des suffrages valablement exprimés. Le conseil d'administration désigne le secrétaire et le trésorier selon les mêmes modalités. La durée du mandat des administrateurs est de trois ans, ils sont rééligibles par tiers chaque année.

Art. 11. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Il doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président. Les membres du conseil d'administration sont convoqués par lettre. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si deux tiers de ses membres au moins sont présents. Toute décision est prise à la majorité simple des membres élus du conseil.

Art. 12. La compétence du conseil d'administration s'étend à tout ce qui n'est pas réservé par la loi aux assemblées générales, il convoque celles-ci et en établit l'ordre du jour. L'association est engagée par la signature conjointe du président et d'un autre administrateur.

Art. 13. Chaque membre est obligé de payer la cotisation annuelle à l'échéance fixée. Le montant est proposé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale. L'assemblée générale fixe périodiquement le montant maximum des cotisations.

Art. 14. Le conseil d'administration veille à ce qu'une comptabilité appropriée permette de présenter une situation en recettes et dépenses. Il fait établir en fin d'exercice une situation active et passive qui est soumise à l'assemblée générale pour approbation.

Art. 15. Les ressources de l'association comprennent:

- Le montant des cotisations;
- Les sommes perçues en contrepartie des prestations de services fournies par l'association;
- Les subventions de l'Etat, des communes ou de tout autre organisme public ou privé;
- Les libéralités.

Art. 16. En cas de dissolution de l'association, le conseil d'administration sera chargé de la liquidation des biens. Les biens seront affectés à une ou à des associations ou institutions poursuivant des buts similaires à ceux annoncés à l'article 2.

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, on se référera à la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée.

Ainsi fait à Niederdonven, le 26 mai 2005 par les membres fondateurs.

Signatures.

Assemblée Générale

Dans le cadre de l'assemblée générale constituante réunie en assemblée générale extraordinaire en date de 26 mai 2005, les résolutions suivantes ont été arrêtées à l'unanimité:

1. Sont nommés comme administrateurs:

- Madame Sylviane Winkel-Pichelin;
- Monsieur François Winkel;
- Madame Marie-Josée Beckius-Winkel.

2. La cotisation initiale à verser par les membres fondateurs est fixée à 50,- EUR.

3. L'assemblée générale charge le conseil d'administration de la mise en route de l'association et des formalités à accomplir en vue des agréments à obtenir de la part des ministères et administrations concernés.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06763. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042724.3/000/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

VERA F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 72.357.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03768, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 mai 2005.

Signature.

(042616.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

DEXIA MONEY MARKET, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 26.803.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 21 avril 2005 a décidé:

- de ratifier la cooptation de:

Monsieur Philippe Jouard, Membre du Comité de Direction, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, en sa qualité de nouvel administrateur en date du 16 juin 2004 en remplacement de Monsieur François Pauly, Directeur, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, administrateur démissionnaire en date du 14 juin 2004,

Monsieur Emmanuel Jennes, Product Manager, DEXIA ASSET MANAGEMENT, rue Royale 180, B-1000 Bruxelles, en sa qualité de nouvel administrateur en date du 16 juin 2004 en remplacement de Monsieur Joseph Bosch, Product Manager, DEXIA ASSET MANAGEMENT, rue Royale 180, B-1000 Bruxelles, administrateur démissionnaire en date du 15 juin 2004,

- de renouveler les mandats de:

M. Marc-André Bechet, Managing Director, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, représentée par Monsieur Hugo Lasat et Monsieur Jean-Yves Maldague, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

M. Vincent Hamelink, Directeur adjoint, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

M. Emmanuel Jennes, Product Manager, DEXIA BANQUE BELGIQUE, boulevard Pachéco, 44, B-1000 Bruxelles;

M. Philippe Jouard, Membre du Comité de Direction, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

M. Daniel Kuffer, Managing Director, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

M. Hugo Lasat, Membre du Comité de Direction, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

M. Jean-Yves Maldague, Directeur, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006,

- de renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R.C.S. B 65.477, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour DEXIA MONEY MARKET, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05569. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042834.3/1126/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

ADVANTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 70.995.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 17 mai 2005

Les mandats des administrateurs suivants: A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l., et A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l., ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. CONTROL, S.à r.l., sont renouvelés pour un nouveau terme statutaire de six années se terminant à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2011.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05241. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(042641.3/813/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

CHEERIO DANCE TEAM, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8058 Bertrange, 1, rue Beim Schlass.
R. C. Luxembourg F 1095.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Schomer Kay, étudiant, 51, cité Henri Grey, L-4577 Differdange, Luxembourgeoise;
2. Quirin Marc, étudiant, 203, route de Longwy, L-4751 Pétange, Luxembourgeoise;
3. Quirin Luc, étudiant, 203, route de Longwy, L-4751 Pétange, Luxembourgeoise;
4. Hoffmann Maria, employée privée, 51, cité Henri Grey, L-4577 Differdange, Luxembourgeoise;
5. Geyer Danielle, indépendante, 203, route de Longwy, L-4751 Pétange, Luxembourgeoise;
6. Kleeblatt Sven, fonctionnaire de l'état, 16, an der Soibelkaul, L-3583 Dudelange, Luxembourgeoise.

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de CHEERIO DANCE TEAM A.s.b.l.

Art. 2. Le siège social de l'association est établi à: 1, rue Beim Schlass, L-8058 Bertrange et peut être transféré par décision du Comité dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. L'association a pour objet:

- de se rencontrer de temps en temps pour examiner la danse.
- de cultiver l'amitié et la solidarité entre les membres.
- d'entretenir des relations et d'aider d'autres associations.

Titre II. Membres de l'association

Art. 5. L'association comprend:

- membres actifs,
- membres d'honneur.

Membres actifs sont ceux:

- qui participent aux entraînements et aux présentations,
- qui travaillent dans l'intérêt du club,
- qui ont payé leur cotisation annuelle.

Les membres d'honneur ne sont astreints qu'au paiement de la cotisation annuelle. La cotisation annuelle des membres actifs est fixée chaque année par l'Assemblée Générale mais ne peut pas être inférieure à 2,5 EUR.

Art. 5. 1. Les mineurs doivent avoir une confirmation parentale signée et celle-ci doit être acceptée par le comité de l'association.

Art. 6. La qualité de membre se perd:

- par la démission formulée par écrit au comité de l'Association.
- par le non-paiement de la cotisation dans le mois du rappel qui lui est adressé par simple lettre postale.
- par exclusion prononcée, par l'Assemblée Générale avec 2/3 des voix des membres présents ou représentés en cas d'agissements ou comportements contraires aux intérêts de l'Association, pour infraction grave aux présents statuts.
- par le non suivre des obligations notées dans le contrat personnel.

Titre III. Responsabilité

Art. 8. L'association est responsable en commun. Elle répond d'une somme maximale des cotisations annuelles.

Titre IV. Administration

Art. 9. Le Comité se compose d'un Président, d'un Vice-président et d'au moins deux membres, d'autant plus le Président et Vice-président ont une tâche à durée indéterminée. Leurs postes sont fixes et ne peuvent pas être remplacés par quelqu'un d'autre.

Art. 10. Le comité a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion du club et pour la réalisation de ses buts.

Art. 11. En cas d'empêchement du Président, ses fonctions sont assumées par le Vice-président.

Art. 12. Les documents administratifs engageant la responsabilité de l'Association doivent porter deux signatures: celles du Président et du Vice-président.

Art. 13. Les documents financiers engageant la responsabilité de l'Association doivent porter deux signatures: celle du Président et du Trésorier.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale se compose de tous les membres actifs et d'honneur. Elle est présidée par le Président du Comité ou à défaut par le Vice-président.

Art. 15. L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par année sur convocation du Comité. Les membres sont convoqués au moins 8 jours avant la date fixée. La convocation doit mentionner la date et le lieu de l'Assemblée (normalement elle aura lieu auprès du siège social), ainsi que son ordre du jour.

Art. 16. Les attributions de l'Assemblée Générale comportent le droit:

- a) de modifier les statuts et de prononcer la dissolution du club conformément aux dispositions légales en la matière,
- b) de donner décharge aux membres du Comité,
- c) de fixer la cotisation annuelle,
- d) de prononcer l'exclusion d'un membre,
- e) d'exercer tous autres pouvoirs et droits dérivant des lois et des statuts.

Titre VI. Comptes sociaux

Art. 17. Les comptes et le bilan de l'Association sont contrôlés au moins une fois par année par le Président et par le Vice-président ou le trésorier.

Titre VII. Dispositions finales, Dissolution, Liquidation

Art. 18. La dissolution de l'Association ne peut être décidée que par les trois quarts de tous les membres actifs. En pareille hypothèse, l'Assemblée Générale désignera un liquidateur dont elle fixera les compétences.

Art. 19. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

Art. 20. Les membres se considérant comme dûment convoqués, ont approuvé les statuts et ont élu le Comité suivant:

- * Président & Secrétaire: Schomer Kay;
- * Vice-président & Trésorier: Quirin Marc;
- * Responsable Multimédia: Quirin Luc;
- * Membre d'honneur: Hoffmann Maria;
- * Membre d'honneur: Geyer Danielle;
- * Membre d'honneur: Kleeblatt Sven.

Qui acceptent leur nomination.

Le 21 mai 2005.

K. Schomer, M. Quirin, L. Quirin, M. Hoffmann, D. Geyer, S. Kleeblatt.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07578. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043496.3/000/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

RAIFFEISEN RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 48-50, rue Charles Martell.

R. C. Luxembourg B 49.848.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 24 mars 2005

«Le Conseil décide de nommer, avec effet au 30 avril 2005, AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE) en tant que Dirigeant Agréé de la Société (en conformité avec les dispositions de l'article 94 (3.) de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des Assurances et des Réassurances telle que modifiée), en remplacement de GECALUX S.A.»

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE) s'est vue confier la gestion journalière de la société.

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

Dirigeant agréé

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06120. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042709.3/730/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

RAIFFEISEN RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 48-50, rue Charles Martell.

R. C. Luxembourg B 49.848.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 avril 2005

L'assemblée reconduit le mandat de la société BDO, COMPAGNIE FIDUCIAIRE en tant que Réviseur Externe de la société, pour l'exercice 2005.

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

Dirigeant agréé

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06118. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042710.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

MEXICO HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 70.612.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEXICO HOLDING S.A. en liquidation, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 70.612, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 25 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 713 du 24 septembre 1999, dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 235 du 16 mars 2005, ayant un capital social de cinq cent mille euros (500.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Cindy Gabriele, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Hugues Dobet, maître en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décision sur le paiement éventuel d'un dividende de liquidation.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.
5. Décharge à donner aux membres du bureau de l'assemblée prononçant la liquidation finale de la société.
6. Conservation des livres et documents de la société.
7. Clôture de la liquidation.
8. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dument convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de ne pas payer de dividende de liquidation mais que les actifs nets sont disponibles aux actionnaires pour distribution.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

Cinquième résolution

L'assemblée donne décharge aux membres du bureau de l'assemblée prononçant la liquidation finale de la société.

Sixième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Septième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de neuf cents euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Gehlen, C. Gabriele, J.-H. Doubet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mai 2005, vol. 531, fol. 83, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} juin 2005.

J. Seckler.

(045328.3/231/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

A.L.P.E.R., Association sans but lucratif.

Siège social: Walferdange.

R. C. Luxembourg F 1093.

STATUTS

Entre:

SOLARPOWER S.A. (représentée par Hein Mike) L-6701 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri;
 MULTI SOLAR S.A. (représentée par Kolkes Raymond) L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch;
 AQUA-TECHNOLOGIES S.A. (représentée par Jacoby Marc) L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch;
 ENERGIEPARK REIDEN S.A. (représentée par Kauten Paul) L-8523 Beckerich, 13, Dikrecherstross;
 ELECTR. REITER & GRETHEN S.A. (représentée par Reiter Marc) L-9166 Mertzig, 9, zone Industrielle;
 RAVINIC, S.à r.l. (représentée par Plein Fernand) 7A, rue Principale, L-9466 Weiler (Puetscheid);
 ROLLINGER WALFER S.A. (représentée par Ries Jean) L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch,
 L.E.E., S.à r.l. (représentée par Schummer Jean) z.a. Langwies, L-6131 Junglinster;
 AEC S.A. (représentée par Weffling Jean-Claude) L-6776 Grevenmacher, 7, op der Ahlkerrech;
 FRO SOLAR CONCEPT, S.à r.l. (représentée par Reckinger Fränk) L-7540 Rollingen-Mersch, 149, r. de Luxembourg;
 ELECTR. BETTENDORF, S.à r.l. (représentée par Bettendorf Francis) L-6212 Consdorf, 31, route d'Echternach;
 ELECTROCENTER, S.à r.l. (représentée par Everad Thierry) L-7353 Lorentzweiler, 1, rue de Blaschette;
 TOPSOLAR S.A. (représentée par Grosbusch Marco) L-8838 Wahl, 5, rue Kinnekshaff.

Et ceux qui, conformément aux présents statuts, seront agréés comme membres, a été constituée une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928.

Art. 1^{er}. Dénomination, Siège.

L'association sans but lucratif porte la dénomination: association luxembourgeoise pour la promotion des énergies renouvelables. (A.L.P.E.R.)

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège à L-7220 Walferdange, route de Diekirch, 133.

Art. 2. Objet.

L'association a pour objet la défense et la sauvegarde des intérêts professionnels, matériels et moraux de ses membres, ainsi que la défense et le développement des liens de solidarité entre ses membres. L'association cherche à soutenir plus particulièrement le développement et la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables. A cette fin, l'association entretient des relations suivies avec les administrations, les institutions et milieux commerciaux.

Art. 3. Exercice social.

L'exercice social coïncide avec l'année civile. L'année de la constitution commencera à partir de la publication des statuts au Mémorial et l'exercice se terminera au 31 décembre.

Art. 4. Membres.

4.1. Peut devenir membre effectif de l'association toute personne morale et/ou physique installée sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, légalement établie et qui accepte les présents statuts et règle la cotisation fixée par l'assemblée générale.

Toute personne morale et/ou physique désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration. Le conseil d'administration procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous

les éléments d'application nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

4.2. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

4.3. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire, l'associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté endéans les 8 jours de la cotisation.

Tout associé peut être exclu par l'assemblée générale qui statuera à la majorité des 2/3 des voix:

- en cas de condamnation déshonorante,
- en cas d'infraction grave aux statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers le groupement.

Art. 5. Assemblée générale.

5.1. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

Elle se réunit au mois de mai, sur convocation du président, adressée quinze jours à l'avance par lettre circulaire à tous les membres ensemble avec l'ordre du jour.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres par lettre circulaire.

5.2. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Art. 6. Administration.

6.1. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 15 membres au maximum, élus par l'assemblée générale. Ils sont nommés par l'assemblée générale à la majorité des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est d'un an.

Ils désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, secrétaire et trésorier. Leurs pouvoirs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts.

Les membres sont rééligibles.

6.2. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent.

De même, le conseil doit se réunir à la demande des deux tiers de ses membres ou à la demande de son président. Les membres du conseil sont convoqués par simple lettre.

6.3. La signature de deux membres du conseil engage l'association.

6.4. Le conseil d'administration peut sous sa responsabilité déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

6.5. Pour devenir membre au conseil d'administration, le membre doit adresser une lettre au conseil d'administration avec ses intérêts, quinze jours avant l'assemblée générale.

Art. 7. Droit d'entrée.

7.1. Le droit d'entrée minimal est fixé à:

- 50,- EUR pour les personnes physiques et à
- 100,- EUR pour les personnes morales.

7.2. Le conseil d'administration propose tous les ans à l'assemblée générale le montant du droit d'entrée à verser par les nouveaux membres ainsi que la cotisation annuelle qui ne pourra pas dépasser les 250,- EUR.

Art. 8. Mode d'établissement des comptes.

Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget de l'exercice suivant et qui sont vérifiés et contrôlés par deux réviseurs de caisse qui sont membre de l'association.

Art. 9. Modification des statuts.

9.1. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée réunit au moins les deux tiers des membres.

9.2. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux articles 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928.

Art. 10. Dissolution et liquidation de l'association.

10.1. La dissolution de l'association s'opère conformément aux articles 20 et 22 de la loi du 21 avril 1928.

10.2. En cas de dissolution, la décision sur l'affectation de l'actif net, après liquidation et paiement des dettes, appartiendra à l'assemblée générale qui prononce la dissolution.

En cas de dissolution judiciaire de l'association, la décision sur l'affectation du patrimoine net appartiendra à l'assemblée générale à convoquer par le ou les liquidateurs.

Assemblée générale constituante.

Ont été nommés administrateurs à l'unanimité des voix:

Président:	Hein Mike, Solarpower S.A., 2A, rue Prince Henri, L-6701 Grevenmacher	Signature
Vice-président:	Kolkas Raymond, Multi Solar S.A., 133, route de Diekirch, L-7220 Walferdange	Signature
Secrétaire:	Jacoby Marc, Aqua-Technologies S.A., 133, route de Diekirch, L-7220 Walferdange	Signature
Secrétaire adjoint:	Kauten Paul, Energiepark Reiden S.A., 13, Dikrecherstross, L-8523 Beckerich	Signature
Trésorier:	Reiter Marc, Electr. Reiter & Gethen S.A., 9, zone Industrielle, L-9166 Mertzig	Signature

Délégué communication:	Plein Fernand, Ravinic, S.à r.l., 7A, rue Principale, L-9466 Weiler (Puetscheid)	Signature
Membres:	Ries Jean, Rollinger Walfer, 133, rte de Diekirch, L-7220 Walferdange	Signature
	Schummer Jean, L.E.E., S.à r.l., z.a. Langwies, L-6131 Junglinster	Signature
	Weffling Jean-Claude, AEC S.A., 7, op der Ahlkerrech, L-6776 Grevenmacher	Signature
	Reckinger Fränk, Fro Solar Concept, S.à r.l., 149, route de Luxembourg, L-7540 Rollingen-Mersch	Signature
	Bettendorf Francis, Electr. Bettendorf, S.à r.l., 31, route d'Echternach, L-6212 Consdorf	Signature
	Everad Thierry, Electrocenter, S.à r.l., 1, rue de Blaschette, L-7353 Lorentzweiler	Signature
	Grosbusch Marco, Topsolar S.A., 5, rue Kinnekshaff, L-8838 Wahl	Signature

Walferdange, le 17 mai 2005.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05593. – Reçu 247 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(043488.3/000/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

FINLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 85.097.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 18 mars 2005 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Jacques Claeys, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Moyses Dargaa. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Puis cette Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Madame Sabine Plattner. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Enfin cette Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société, avec effet au 28 février 2005, du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Madame Marie-José Reyter, Administrateur;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur;
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- Monsieur Jacques Claeys, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2005.

Pour FINLAND S.A.

J. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05423. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(042882.3/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.
